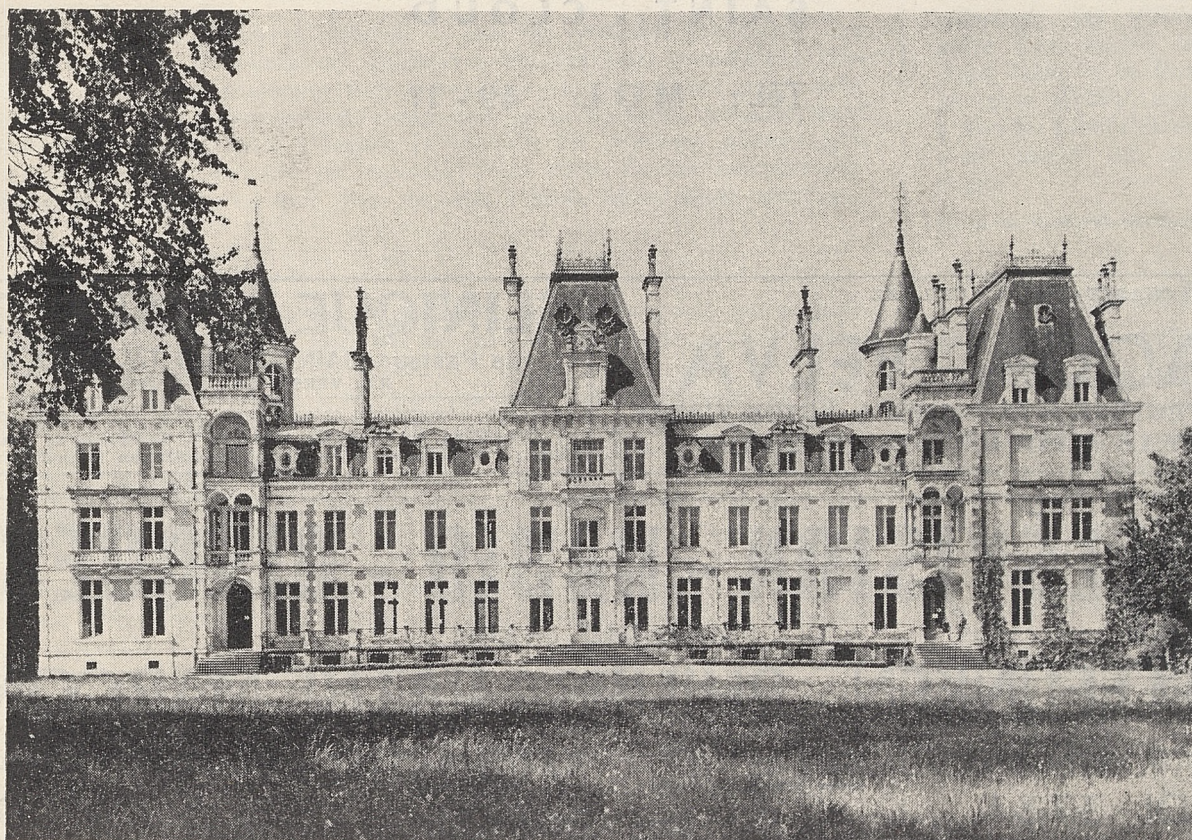




Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



(Cliché G. FISCHER, Photo-Club de Saint-Cloud).

DOMAINE DE LA CHARBONNIERE, près d'Orléans (Colonie de Vacances de la Ville).

PIERRE

CHEMISIER — TAILLEUR

MES VETEMENTS SONT DE HAUTE QUALITE
MES PRIX TRES ETUDIES
COMPAREZ-LES

90, Bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

RÉSERVÉ

à la **PHARMACIE MIGNARD**

11 bis, Rue ROYALE

SAINT - CLOUD

Tél.: MOL. 42 - 11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CLINIQUE du VAL D'OR

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD Tél. : MOL.37-80
R.C. VERSAILLES 58-A-1329

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale
ET DIVERSES MUTUELLES (S.N.C.F. — Electricité de France —
Garantie Médicale et Chirurgicale — Fédération Mutualiste, etc...)

TÉLÉVISION - RADIO - DISQUES

— DISTRIBUTEURS OFFICIELS —

TELEFUNKEN - PHILIPS - PATHE-MARCONI

FACILITES DE PAIEMENT

MOL 57-34

Ets C. VOISIN

7, Rue ROYALE

GARANTIE TOTALE

St-CLOUD

MACHINES A LAYER - REFRIGERATEURS - CUISINIÈRES

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Encore et toujours le problème du Logement

Solution d'Etat, oui
Solution Municipale, non

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération ont estimé que le logement était le problème n° 1, et c'est bien vrai, mais comme ils étaient absorbés par des tâches plus immédiatement urgentes, la question du logement n'a été qu'effleurée, et en fin de compte, ce sont les communes — et spécialement les communes de la banlieue parisienne — qui ont eu presque seules à faire face à la question du logement.

Pourtant, c'est un problème national et non un problème communal. Les communes n'ont pas les ressources financières voulues pour construire; elles empruntent à des taux beaucoup trop élevés. Les communes ont pour tâche essentielle de pourvoir à l'équipement communal qui accompagne nécessairement la construction. Parallèlement, s'impose la solution du problème scolaire qui, à notre époque de forte natalité, est impératif. Nous allons étudier succinctement ce problème du logement tel qu'il nous apparaît à nous, édiles d'une commune-dortoir.

**

Des lois d'exception sur les loyers après la guerre de 1914, lois qui se justifiaient parfaitement à l'époque, mais qui ne devaient pas durer, ont été maintenues par démagogie, et persistent encore.

La législation d'après-guerre a littéralement spolié les propriétaires et maintenu artificiellement les loyers à des prix très bas. Les bénéficiaires ne se sont même pas rendu compte du cadeau qui leur était fait sous cette forme, le loyer perçu ne permettant même pas d'assurer l'entretien du patrimoine immobilier français; les locataires ont disposé de leur budget de telle manière que beaucoup ne consacrent qu'environ 5% de leurs ressources pour se loger.

Il est vrai qu'ils sont mal logés, que les maisons tombent en ruines et que nos villes grises, au ravalement jamais fait, dégagent une atmosphère de tristesse.

Ces lois d'exception sur les loyers ont pratiquement interdit à l'épargne privée de s'investir en constructions immobilières, comme elle le faisait traditionnellement avant la guerre de 1914.

M. « Vautour » a été tué pendant la guerre de 1914, mais personne ne l'a remplacé, et les sans-logis deviennent de plus en plus nombreux. Par contre, les budgets allégés du loyer normal peuvent se permettre de dépenser plusieurs

(Suite page 2.)

Accueil de St-Cloud

Les personnes qui sont venues à la mairie récemment, ont été agréablement surprises de se voir accueillir par une hôtesse vêtue d'un tailleur bleu-marine, orné d'un écusson aux armes de la ville.

Après les grandes compagnies aériennes, la S.N.C.F., diverses administrations publiques ou privées et... Paris, Saint-Cloud se devait de recevoir, en sa maison commune, ses visiteurs avec la grâce d'un sourire féminin. C'est chose faite, et la Municipalité est heureuse d'offrir cette innovation à tous les Clodoaldiens qui peuvent avoir besoin des services de la mairie

**Respectez
et faites respecter
le bien public !**

Il est pénible pour les édiles et le personnel municipal qui se dévouent à la chose publique, de voir le peu de cas que de trop nombreux Clodoaldiens font de ce qui devrait être considéré comme sacré: le *bien public*.

Nous nous efforçons, dans la faible mesure de nos moyens financiers, de tenir la ville propre, malgré les innombrables chantiers qui nous rendent cette tâche difficile.

(Suite page 2.)

La Bibliothèque municipale et son nouveau salon de lecture, 20, rue du Docteur-Desfossez est **ouverte tous les jours**, lundi excepté. - Elle vous offre ses **11.000 volumes**.

Clodoaldiennes, Clodoaldiens, **abonnez-vous !...**Abonnement annuel : **1.000 francs**

Encore et toujours le problème du Logement

(Suite de la première page.)

centaines de milliards par an en fumée ou en apéritifs, et beaucoup de familles qui ont des moyens limités et doivent faire une option, ont fait passer l'automobile avant le logement. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il y a une disproportion entre les salaires et les loyers dans les bâtiments neufs.

A cette situation infiniment regrettable qui amène constamment de l'eau au moulin communiste (car c'est réellement une effroyable carence pour un Etat que de ne pouvoir donner un abri décent à tous ses ressortissants), quels sont les remèdes que l'on peut apporter ? Il y en a deux : construction, bien sûr, mais surtout décentralisation.

CONSTRUIRE : Certaines mesures ont été prises en ce sens par l'Etat, mais celui-ci a surtout encouragé les efforts de construction plutôt qu'il ne les a faits lui-même ; notamment, il a imposé aux patrons un prélèvement de 1 % supplémentaire sur les salaires pour permettre de faire du logement.

A Saint-Cloud, nous n'avons pas manqué de saisir cette occasion : une Caisse de Préfinancement a été créée avec le concours d'entreprises clodoaldiennes, qui a déjà une réalisation de 24 appartements à son actif, et une autre plus importante, de 82 logements en cours.

Au risque de passer auprès des techniciens pour un révolutionnaire en matière de finances, je pense que pendant la longue période inflationniste que nous venons de traverser, il eût été possible de dégager les quelques milliards nécessaires pour résoudre la question du logement en France.

Lorsque l'on voit l'ingéniosité humaine pratiquement sans limite, lorsque l'on voit que le budget peut satisfaire à toutes les exigences de la Nation, comment se fait-il que seule l'exigence du logement n'ait pas été satisfaite ? Il y a eu là un manque de volonté constant de nos dirigeants. Il n'est pas possible de faire croire que si nos financiers avaient cherché le moyen de financer à bon marché et de normaliser la construction, ils ne l'auraient pas trouvé.

Un ensemble de lois judicieuses pouvait favoriser bien davantage que ne l'a fait jusqu'à présent la loi sur le taudis et la destruction d'ilots insalubres. Dans les grandes agglomérations comme Paris où la surface du sol est très mal occupée, il est facile de loger une population beaucoup plus importante profitant de toutes les facilités d'une grande ville magnifiquement urbanisée. Pourquoi avoir toléré certains lotissements de banlieue qui s'avèrent onéreux et souvent inadaptés aux besoins de la population ?

DECENTRALISER : C'est la vraie solution. La mécanisation de l'agriculture entraîne un exode de la campagne vers la ville, en même temps que cette main-d'œuvre, libérée du travail de la terre, permet l'extension industrielle nécessaire à un pays moderne. C'est un fait, et cela doit entraîner une révision complète de la répartition géographique de la population.

Le drame, c'est que presque tout cet excédent de population se précipite vers l'agglomération parisienne, Seine et Seine-et-Oise, et que ces deux départements en arrivent à représenter le 1/5^e de la population française.

Il est déraisonnable et suprêmement dangereux à l'époque atomique de concentrer dans la seule cuvette de Paris, les centres nerveux du pays et une population aussi dense. Faire de Paris la capitale artistique, la capitale économique, la capitale industrielle, la capitale diplomatique, est une erreur monstrueuse. Les Américains ont plusieurs très grandes villes qui se partagent les activités de la nation ; c'est ainsi que New-York est le plus grand port, Chicago la plus grande ville industrielle, Washington la plus grande ville diplomatique. Une centralisation aussi excessive n'existe nulle part ailleurs qu'en France.

La population de Paris et de sa banlieue a crû hors de proportion, alors que les villes secondaires dans un rayon de 100 à 300 km de Paris, s'étiolaient.

S'il est concevable que Paris soit la ville des ambassades et des finances, il est inconcevable d'avoir décentralisé les usines Renault à 30 km de Paris, d'avoir laissé s'installer Simca à Poissy, d'avoir concentré l'énergie atomique à Saclay, d'avoir installé les ministères nouveaux, comme la Sécurité Sociale, à Paris même, et d'édifier, en mordant sur la ceinture verte du Bois de Boulogne, le Palais de l'OT.A.N., alors que pendant ce temps, des villes comme Compiègne, Bourges, Nevers — et l'on pourrait en citer des dizaines d'autres — végètent.

A une époque où les officiels peuvent se déplacer facilement et à relativement bon marché en avion ou en hélicoptère, où l'on met deux heures pour aller à Rome en Caravelle, concentrer toute la richesse dans la région parisienne, est une absurdité dont malheureusement les Pouvoirs publics ne se sont pas encore rendu suffisamment compte.

Nous venons d'avoir la chance de découvrir une richesse colossale à Lacq et, au lieu de favoriser l'expansion industrielle dans cette région, à proximité de l'immense réservoir de gaz, nous dépensons des milliards pour distribuer ce gaz dans le nord de la France !

Il y a là, dans cet ensemble de mesures, une incohérence effroyable.

Ce sont ces erreurs qui ont engendré la crise du logement et ce ne sont pas les pauvres maires des communes-dortoirs qui passent la majeure partie de leur temps à équilibrer un budget, ô combien fragile, qui ne disposent pas de terrains, ni d'égouts, d'adduction d'eau et de moyens de transport suffisants, qui peuvent faire quelque chose pour résoudre la crise du logement. Quand un maire a réquisitionné les quelques locaux insuffisamment occupés, qu'il a passé beaucoup de son temps à calmer les légitimes colères de ses mal-logés, qu'il a construit quelques centaines de logements H.L.M., il a fait tout ce qu'il était possible de faire, et la crise du logement n'en est pas pour autant résolue.

Tous les maires de France attendent de l'«ordre nouveau» que le problème du logement soit vraiment considéré comme le problème n° 1, que ce soit les maires des communes sursaturées ou que ce soit, au contraire, les maires des communes moribondes, tous attendent de l'Etat une plus juste répartition de population et, par conséquent, des richesses de notre pays.

C'est un cri d'alarme qu'il fallait lancer, car il en va réellement du salut de la France.

Respectez et faites respecter le bien public !

(Suite de la première page.)

Nous voyons toujours avec plaisir les clôtures bien peintes, les fenêtres fleuries et les embellissements que certains apportent à leur maison, à leur jardin: tous en profitent. Aussi, quelle peine de voir nos murs déshonorés par des affiches ou graffiti que des colleurs, à la conscience peu tranquille, apposent la nuit.

Jamais un vote ni un jugement n'ont été modifiés par ce genre de publicité, et pourtant, inlassablement, aux affiches que nous avons décollées avec tant de peine succèdent de nouveaux placards !...

Que dire des papiers, des paquets de cigarettes que nos corbeilles ne recueillent jamais? Que dire enfin de ceux qui cueillent les fleurs trop rares de nos squares, qui brisent les lanternes de nos lampadaires, tordent les bordures métalliques de protection des pelouses, laissent

leurs chiens salir nos trottoirs, ou constituent, à la sauvette, des tas d'ordures, ou de détritiques de jardins?

Tout cela a été dit, redit, dans le Bulletin municipal. Nous nous excusons de revenir encore sur cette question, mais la vie serait tellement plus agréable pour tous si l'on facilitait notre tâche.

Si vous voulez une ville propre, ne la salissez pas.

**

Dans un même ordre d'idée, puisque le mot *résidentiel* revient souvent sur les lèvres de nos concitoyens, que ceux qui, par les nuits d'été, font marcher trop fort leur radio ou pick-up, que ceux qui claquent les portières de leur voiture ou qui font de longues conversations nocturnes sur les trottoirs, que ceux qui pétaradent sur leurs deux roues pensent à ceux qui ont besoin de sommeil et qui sont venus chercher sur nos Coteaux la fraîcheur et le calme.

TABLEAU COMPARATIF DES BUDGETS 1958 ET 1959

	1958	1959	
Recettes et Dépenses ordinaires	255.739.198	268.569.879	
Recettes et Dépenses extraordinaires	45.505.858	84.373.839	
	<u>301.245.056</u>	<u>352.943.718</u>	
			<i>Augmentation</i>
Centimes pour insuffisance de revenus	5.397,50	8.042,50	+ 2.645
Centimes extraordinaires	49	163,50	+ 114,50
Centimes affectés au Service de la Dette	4.096,50	4.184,50	+ 88
<i>Total</i>	<u>9.543</u>	<u>12.390,50</u>	<u>2.847,50</u>

Caractéristiques principales du Budget Primitif 1959

Le budget de 1959 qui a été adopté par le Conseil municipal, se caractérise, d'une part, par une diminution importante des recettes escomptées et, d'autre part, par une augmentation sensible des dépenses prévisibles.

Les principales sources de recettes sont: le produit des centimes pour insuffisance de revenus, les taxes et impositions directes perçues en vertu des rôles, et enfin les impositions indirectes dont la plus importante est la *taxe locale*. Cette taxe, à l'origine, compensait la perte de recettes qu'avait entraîné la suppression des droits d'octroi; elle est devenue obligatoire depuis le décret du 9 décembre 1948 qui en a fait une taxe unique à l'assiette élargie puisque due à tous les stades de la distribution, sauf par le producteur. Sensiblement modifiée dans son assiette par le décret du 30 avril 1955, la réduisant au stade de la vente au détail, et accordant de nombreuses exonérations, elle a été à nouveau modifiée en ce qui concerne le recouvrement et la répartition, par les ordonnances de janvier dernier, puisque sur le produit de la taxe à 2,75 %, toutes les communes percevront une somme correspondant au taux de 2,10 %, et sur le produit de la taxe à 8,50 %, une somme correspondant à 6,40 %.

Le produit de cette taxe avait été en quelque sorte bloqué avec une garantie de recettes qui, en 1958, était de 112 % du montant de la recette de la taxe en 1954. A ce titre, figure au budget de 1958 une somme de 115.218.600 fr. (cette recette garantie était de 105.250.000 fr. en 1957). Il n'en sera malheureusement pas de même pour 1959, puisque l'ordonnance relative au régime de la taxe locale a simplifié le mode de recouvrement et la répartition de cette taxe en alignant toutes les communes sur celles de l'agglomération parisienne, mais a supprimé la garantie de recettes, selon les modalités exposées ci-dessous, en substituant un minimum garanti de 2.400 fr. par habitant. Cette modification nous est très défavorable. Il ne peut être inscrit qu'une somme de 95.000.000 de fr. au titre du produit espéré de la taxe locale en 1959. Or, il serait imprudent d'escompter un chiffre supérieur du fait de la tendance générale à la récession économique. Le chiffre de 95.000.000 de fr. a été déterminé en fonction des taxes perçues en 1958. Or, ce produit est nettement supérieur au minimum garanti, puisque celui-ci est de 2.400 fr. x 29.435 hab. (population fictive), soit: 70.644.000 fr. *Nous n'avons donc aucune possibilité d'espérer recevoir une quote-part du Fonds National de péréquation*, ce qui entraîne par ailleurs la suppression de la taxe sur les viandes dont le produit est versé désormais au Fonds National de péréquation, soit une nouvelle moins-value

de recettes de 3.500.000 fr. En conséquence, la réforme aura entraîné une moins-value de :

a) Taxe locale, avec recette garantie (1958) .	115.218.600 fr.
Taxe locale, produit escompté (1959) ..	95.000.000 fr.
	<hr/>
Différence	20.218.600 fr.
b) Taxe sur les viandes supprimée	3.500 000 fr.
	<hr/>
Soit, au total	23.718.600 fr.

Il faut ajouter également la taxe sur les instruments de musique à clavier (supprimée) 18.000 fr.
Moins-value nette 23.736.600 fr.

Par contre, la valeur du centime déterminée en partant de la base des principaux fictifs est de 8.577,61 pour 1959, contre 8.253, 51, en 1958.

En admettant un nombre de centimes pour insuffisance de revenus, égal à celui de l'an passé, le produit serait de 45.602.860, au lieu de 44.548.320 fr., soit une plus-value de : 1.540.530 fr.

Les autres postes de recettes ne subissent que des augmentations assez peu sensibles ; ainsi la taxe sur le revenu net des propriétés bâties produira 750.000 fr. au lieu de 700.000 fr., la taxe d'habitation 5.000.000 de fr. au lieu de 4.500.000 fr., la taxe sur le chauffage-éclairage par l'électricité, 5.000.000 de fr. au lieu de 4.500.000 fr., la part de la commune dans les concessions au cimetière, 1.500.000 fr. contre 1.000.000 de fr., du fait du relèvement important qui avait été décidé l'année dernière. Enfin, le Conseil municipal ayant adopté le principe du relèvement du taux servant de base à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le produit est évalué à 24.000.000 de fr. contre 17.400.000 fr. en 1958, mais ce relèvement, pour important qu'il soit, ne compensera pas l'augmentation de dépenses de ce service.

La section ordinaire des recettes s'établirait donc à 242.187.324 fr. contre 255.739.198 en 1958, soit une moins-value de recettes par rapport à l'année passée de : 13.551.874 fr.

Pour rétablir l'équilibre, les dépenses ordinaires ainsi que nous le verrons par la suite, s'élevant à 268.569.879 fr., il est nécessaire d'augmenter le nombre de centimes pour insuffisance de revenus qui passe de 5.397,50 à 8.042,50 dont 1.509 pour le contingent d'assistance ; cette augmentation rapportera :

68.985.420 fr.
contre 44.548.320 fr. en 1958,

soit 24.437.100 fr. qui est un *ordre de grandeur sensiblement égal à la moins-value dont nous avons fait état au début de cet exposé.*

Les recettes extraordinaires s'équilibrent à 84.873.839 fr.

**

En tenant compte de l'effort fiscal qui est demandé pour cette année 1959, du fait de la moins-value prévisible par suite du remaniement de la taxe locale, ainsi qu'il vient d'être exposé ci-dessus, les dépenses ont été calculées avec le souci de ne pas trop « brider » les inscriptions indispensables, eu égard à l'augmentation nécessitée par l'élévation du coût de la vie entre janvier 1958 et avril 1959, date à laquelle le budget a été voté.

UN ACTE DE VANDALISME...

Le système d'allumage par cellule photo-électrique du poste de Transformation Jules-Peltier, alimentant l'éclairage public du quartier du Centre, vient de subir des déprédations, et son remplacement doit être envisagé.

Cet acte de vandalisme coûte aux contribuables une dépense de 70.000 francs de remplacement d'appareils, à laquelle il faut ajouter la dépense de main-d'œuvre manuelle soir et matin pour l'allumage et l'extinction du réseau.

Par ailleurs, des équipes de jeunes gens s'amuse à ouvrir les portes des candélabres et à enlever les fusibles.

Plainte a été déposée au Commissariat de Police. En ce qui concerne les délinquants, nous rappelons qu'ils sont passibles des tribunaux correctionnels.

Nous demandons à la population de nous aider à surveiller et à protéger ces installations en nous signalant les actes de vandalisme dont elle aurait pu être témoin.

Signalisation lumineuse

Des feux lumineux viennent d'être installés afin de faciliter le passage des piétons entre la gare de Montretout et la rue Lauer.

Cette signalisation assure au maximum la protection des piétons, puisque le passage des véhicules automobiles se fait au jaune clignotant (signal de prudence).

Il est recommandé aux usagers, avant de traverser la rue Dailly, d'appuyer sur le bouton automatique qui enclanche le système de mise au feu rouge dès que la phase clignotante a fini son cycle. *L'allumage des voyants placés de chaque côté du bouton indique que votre appel est enregistré. A partir de cet instant « attendez pour passer que le feu soit au rouge ».*

Dépôts d'ordures clandestins

Devant la multiplication des tas d'ordures constitués par certains propriétaires riverains et quelques entrepreneurs de Travaux publics, la Ville se voit dans l'obligation de faire enlever aux frais des responsables les dépôts clandestins. Le Conseil municipal, au cours de sa dernière séance, a fixé à 2.000 fr. le mètre cube les frais d'enlèvement ; cette mesure ne supprimant pas les sanctions qui peuvent être prises contre les contrevenants en cas de récidive.

MARCHES FORAINS PUBLICS

Il est rappelé aux habitants et aux marchands forains que la vente sur les marchés de Saint-Cloud cesse à 12 h. 30.

Dans tous les marchés où cela sera possible, cette fermeture sera annoncée à son de cloche, le deuxième coup de cloche sera donné à 12 h. 35 pour donner le signal de débarrasser le marché. Les marchands forains ont alors 1 heure pour évacuer leurs emplacements et laisser le service de la voirie effectuer son travail de nettoyage.

Nous attirons tout spécialement l'attention de tous sur la nécessité de respecter ces horaires afin que le service d'enlèvement des ordures ménagères soit libéré à 15 heures précises.

Nous comptons sur la bonne compréhension de chacun pour que les services d'ordre n'aient pas à intervenir pour faire respecter cette réglementation.

Le « H » du stade Hachette ou le laissé pour compte de l'exposition de Bruxelles

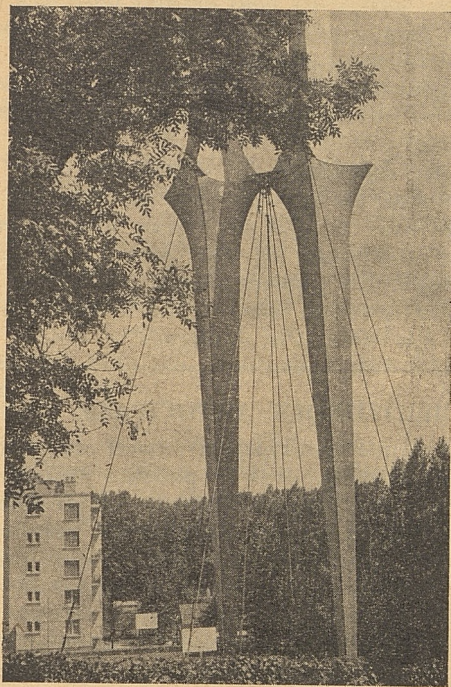


Photo JACOB

Etait-il bien nécessaire d'abattre des arbres pour y substituer ce que les auteurs de cette ornementation métallo-farfelue appellent une sculpture.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous la lettre adressée aux Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne :

A la date du 28 mai 1959, je vous ai fait connaître que la pose d'une publicité sur les terrains vous appartenant, rue des Viris, donnait lieu à délivrance de permis de construire, et je vous ai invité à bien vouloir déposer à la Mairie de Saint-Cloud, en vue de sa transmission, un dossier comprenant un plan de situation de votre propriété, un plan d'implantation de la sculpture, ainsi qu'un plan de détail de celle-ci.

Jusqu'à ce jour, je n'ai reçu aucune demande de votre part, mais il a été constaté que vous aviez édifié, sans autorisation, la sculpture publicitaire en question.

Je me vois dans l'obligation de faire connaître à l'autorité supérieure l'infraction au Code de l'Urbanisme que vous venez de commettre.

Je vous rappelle, en effet, qu'en application de l'article 89 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation des prescriptions spéciales si les constructions par leur situation, leur dimension ou leur aspect extérieur, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux, des terrains avoisinants ou les perspectives monumentales des sites.

Dans le cas présent, les plaintes des riverains sont nombreuses, et je ne peux faire autrement que de laisser l'autorité supérieure prendre toutes mesures à votre égard.

Que penserait de cette publicité tapageuse Edmond FOURET, ancien président des Messageries Hachette, décédé récemment et qui avait tant d'attaches avec Saint-Cloud !

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

De nombreuses réclamations ont été enregistrées par suite du manque de pression de l'eau dans certains quartiers de Saint-Cloud, notamment à Montretout, et le bruit a couru que la faute en incombait à la Municipalité qui avait délivré trop d'autorisations de construire.

Il est évident qu'en augmentant le nombre de consommateurs, il faut également renforcer les conduites d'alimentation, mais là n'est pas le problème.

En réalité, le réseau du Service d'Etat des Eaux et Fontaines est très ancien, et dessert le territoire de plusieurs communes.

Après s'être attaché à la réparation et à la modernisation des réservoirs, le Service des Eaux travaille maintenant à l'amélioration de la distribution.

Ces travaux seront répartis sur plusieurs années au fur et à mesure de la mise à disposition des crédits nécessaires.

Pour l'instant, ils se résument dans les opérations suivantes :

1°) Nettoyage mécanique des canalisations entartrées (en cours d'achèvement).

2°) Ebouage des canalisations à l'air comprimé et désinfection des dites conduites au permanganate (en cours dans le quartier du bas de Saint-Cloud).

3°) Renforcement de conduites maîtresses, notamment rue de Garches et rue Pigache (au cours de l'année 1959) en vue d'une amélioration sensible de la pression dans le quartier de Montretout.

4°) Bouclage du réseau de distribution de Montretout pour l'établissement d'une nouvelle conduite de 300 mm de diamètre, rue de Garches.

5°) Si les crédits le permettent, construction d'un réservoir d'appoint, rue du Pierrier, à l'angle de la rue du Camp Canadien.

L'exécution de ces travaux se traduit par une certaine gêne pour les usagers. En effet, dans certains cas, des canalisations provisoires sont posées pendant les travaux de renforcement ou de bouclage, et ces conduites n'assurent pas le débit maximum correspondant à l'alimentation des quartiers ; dans d'autres cas, la pression est renforcée sur certaines conduites et diminuée sur d'autres pour la facilité d'exécution des réparations.

La qualité de l'eau ayant été améliorée depuis un an ou deux, espérons que la distribution sera normalisée prochainement.

Clodoaldiens, utilisez le nouvel autobus 244 St-Cloud - Pont de Neuilly

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs du projet de création d'une antenne de la ligne d'autobus 144 qui devait desservir le plateau de Montretout sous l'indicatif 244 ; nous avons maintes fois fait part de nos difficultés et des multiples démarches que nous avons dû entreprendre nous-mêmes et avec l'appui de M. Edouard Bonnefous, sénateur de Seine-et-Oise, ancien ministre des Travaux Publics.

Tout cela n'a pas été vain et la nouvelle relation avec Paris a été mise en service le 18 mai dernier. Nos concitoyens ont pu voir les voitures de la R.A.T.P. circuler sur le boulevard de la République avec une fréquence raisonnable. Ils ont pu constater aussi que ces voitures transportaient peu de voyageurs, et nous insistons vivement auprès des usagers possibles pour qu'ils empruntent ce

mode de transport qui a été si souvent réclamé, car il est bien évident que la R.A.T.P. serait appelée à reconsidérer la desserte Rueil-Suresnes-St-Cloud si le déficit était trop important. **Utilisez donc l'autobus 244 chaque fois que vous devez vous rendre dans les quartiers ouest de Paris.**

La ligne comprend cinq sections à partir du Pont de Neuilly (métropolitain).

1) Pont de Puteaux. — 2) Suresnes (Keighley). — 3) Suresnes (Emile-Zola). — 4) St-Cloud (Aqueduc). — 5) St-Cloud (Général-Leclerc - Magenta).

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL concernant le mauvais état de la cour du lycée de garçons

De nombreuses réclamations nous étant parvenues sur l'état lamentable dans lequel se trouvait la cour du lycée de garçons, qui pouvait provoquer de graves accidents, un vœu du Conseil municipal avait été adressé à l'autorité supérieure, puisque l'entretien du lycée incombe à l'Etat. Nous avons reçu la réponse suivante :

Le Préfet de Seine-et-Oise

à Monsieur le Maire de Saint-Cloud

OBJET. — Lycée de garçons. Cour de récréation.

J'ai bien reçu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 1959 relative aux travaux de réfection de la cour de récréation du lycée de garçons.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des renseignements recueillis, il résulte que la Direction Générale de l'Architecture a été saisie de cette question en date du 18 décembre 1958. Les marchés seraient déjà passés et les travaux seraient effectués pendant les vacances prochaines.

Quoiqu'il en soit, je transmets le vœu du Conseil Municipal à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Notre intervention n'aura pas été inutile, et lorsque les vacances seront achevées, nous souhaitons que la cour mise à la disposition des nombreux élèves, soit refaite dans des conditions acceptables.

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU LYCEE DE JEUNES FILLES

Les travaux de construction du nouveau lycée de jeunes filles (première tranche prévue au programme d'équipement scolaire) sont activement conduits, et ainsi que le laisse prévoir la lettre de M. J.P. PAQUET, architecte en chef du gouvernement, chargé de les diriger, il est désormais certain que les bâtiments neufs seront mis à la disposition de l'administration des lycées au cours du 4^e trimestre de la présente année. C'est une nouvelle dont se réjouiront tous les parents inquiets de voir leurs filles travailler jusqu'alors dans des conditions médiocres. Malheureusement, ce n'est pas avant plusieurs années que le transfert total du lycée de jeunes filles des anciens locaux rue Gounod à ceux du boulevard de la République pourra être effectué.

Lettre de M. J.P. PAQUET du 25 avril 1959 :

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 16 avril 1959, je m'empresse de vous accuser réception du contrat qui s'y trouvait joint.

Je vous informe, d'autre part, que j'ai examiné avec

les entreprises chargées de la construction du lycée de jeunes filles ce qui pourrait être fait pour la rentrée du 15 septembre.

Comme vous le savez, étant donné les difficultés de fondations auxquelles nous devons faire face, les délais impartis pour donner le bâtiment au 1^{er} octobre étaient déjà extrêmement courts.

Les difficultés prévues n'avaient pas été sous-estimées, et nous ne pouvons aujourd'hui envisager d'avance sur cette date.

J'ai pris cependant des dispositions pour que l'on puisse donner au 15 septembre, non pas les 15 classes promises, mais 10, afin de pouvoir assurer une rentrée dont les conditions s'amélioreront au 1^{er} octobre, à l'achèvement des 5 autres classes.

Veuillez agréer, je vous prie, M. le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RENOVEE

La Bibliothèque municipale a rouvert ses portes en mai dernier. Les abonnés, dont la patience avait été mise à l'épreuve plusieurs semaines durant, ont pu trouver, dans les transformations opérées, l'explication des longs délais d'interruption du service. La Bibliothèque présente en effet un aménagement entièrement renouvelé, par l'adjonction d'un grand local aux pièces autrefois utilisées. Il est devenu dès lors possible de remettre en état et de réserver aux services proprement dits une salle de dimensions telles que les rayonnages soient aisément accessibles, tout en ouvrant au public un salon de lecture. Nos concitoyens pourront ainsi consulter commodément un certain nombre de brochures et de périodiques consacrés à l'actualité la plus variée.

Le comité de gestion n'a pas jugé vraiment intéressant de souscrire un abonnement à des hebdomadaires qui se proposent seulement de commenter les faits saillants de l'actualité, dont la diffusion, d'autre part, est telle que tout le monde en prend peu ou prou connaissance. Par contre, il a pensé faire œuvre utile en mettant à la disposition du public des publications propres à élargir le champ du savoir. On trouvera donc, dans le salon de lecture, des hebdomadaires ou périodiques scientifiques et littéraires, des revues d'art et quelques publications qui donnent des renseignements utiles, d'ordre juridique et pratique. Enfin, des abonnements seront souscrits à des hebdomadaires étrangers.

Quand on aura rappelé que la Bibliothèque propose, en outre, environ onze mille ouvrages au choix des abonnés, il apparaîtra incontestable que nos concitoyens disposent là des moyens de parfaire leur culture, de satisfaire leur curiosité, ou d'occuper leurs loisirs.

Force est pourtant de noter que le nombre des abonnés, s'il est honorable, ne représente qu'un pourcentage assez faible de la population — Indifférence ? Incuriosité ? Ni l'une ni l'autre, sans doute — manque d'informations, plutôt.

Le Bulletin municipal, organe de liaison entre la Municipalité et la population, s'efforcera de donner tous les renseignements nécessaires, et rendra compte des acquisitions nouvelles de la Bibliothèque. Il rappelle dès maintenant son adresse : 20, rue du Docteur-Desfossez.

Les jours et heures d'ouverture :

Mardi, mercredi, vendredi et dimanche, de 10 heures à 12 heures. Jeudi, de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 heures. Samedi, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Le montant de l'abonnement annuel : 1.000 francs.

Nous demandons instamment à nos lecteurs de s'abonner et de se faire les propagandistes bénévoles d'une institution en tous points digne d'intérêt. Nous les remercions d'avance.

DONS AU MUSEE

Le remaniement général des services de la Mairie, qui a permis l'extension de la bibliothèque municipale, a aussi donné une meilleure place au musée d'histoire locale, transféré au rez-de-chaussée de la mairie, à la vue du public. Actuellement, une seule salle est aménagée sur les quatre prévues, l'ensemble ne devant être terminé qu'au début de 1960. Nous entretiendrons longuement, à cette époque, nos lecteurs sur l'intérêt que présente notre musée. Toutefois, nous tenons à remercier les donateurs qui, récemment, nous ont remis des pièces diverses pour enrichir nos collections.

Ce sont :

- M. DELOR, qui a fait don d'une pierre provenant du château disparu, pierre sculptée de fleurs de lys.
- M. Jean SCHMITT, fils du regretté Florent SCHMITT, qui a bien voulu faire remettre par M^{me} Frédéric MOREAU, deux manuscrits originaux du Maître, l'un de 1894 qui a pour titre « *Bercés sur l'Azur* », et l'autre de 1936 intitulé « *Stèle* », l'un et l'autre datés de Saint-Cloud, ainsi que divers objets qui prendront place aux côtés des souvenirs du grand Gounod.
- M. Robert HARDOUIN, conservateur du musée, qui a déposé une gravure fort rare et très belle, œuvre de A. PORTIER d'après une composition de J.-B. DELESTRÉ (1867), gravure qui représente la scène de l'assassinat des petits-fils de Clovis.
- M^{me} François DELAMOTTE-GUIBOURG, de Boulogne-sur-Seine, qui a offert de beaux dessins originaux de Ferdinand BAC, concernant le second Empire.
- L'Association « *Les Amis de Saint-Cloud* », qui a fait remettre un petit volume provenant de la bibliothèque du palais.

A tous ces généreux donateurs, nous adressons l'expression de notre gratitude pour leur geste qui contribue à servir le renom de notre musée.

Souhaitons que d'autres dons viennent renforcer l'intérêt déjà très grand de nos souvenirs locaux.

CHRONIQUE DU JUMELAGE

M. Francis CHAVETON, maire de Saint-Cloud, a assisté au début du mois de mai, aux cérémonies « *of freedom Entry* » (de bienvenue) du *Royal Regiment* pour qui les portes de la ville de Maidenhead sur la Tamise se sont largement ouvertes...

**

Une délégation de la municipalité en visite à Bad-Godesberg

Une délégation conduite par M^{me} Maurice CLÉMENT, maire-adjoint, s'est rendue à Bad-Godesberg, à l'occasion de la réception annuelle — et traditionnelle — que donne cette ville en l'honneur du corps diplomatique.

M^{me} CLÉMENT a pu s'entretenir quelques instants avec M. Heuss, président de la République Fédérale Allemande.

D'autre part, ce voyage a permis l'échange de fructueuses idées avec M. HOPMANN, maire de Bad-Godesberg, qui laissent bien espérer des futures relations avec sa « jumelle » de Saint-Cloud.

C'est ainsi qu'une dizaine de jeunes filles de Saint-Cloud s'apprentent à se rendre dans la charmante localité

rhénane à la fin du mois d'août, où elles seront les invitées de familles allemandes.

**

Des étudiants de Bad-Godesberg ont été reçus par les lycéens de Saint-Cloud

Vendredi 29 mai, M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, était l'hôte d'honneur du lycée de garçons de Saint-Cloud, où un repas était offert à une trentaine de lycéens allemands du collège d'Alois de Bad-Godesberg.

A ses côtés, avaient pris place M^{me} CLÉMENT, adjointe au maire, MM. COUTUREAU, adjoint, PELMONT, proviseur du lycée, et André MARIE, secrétaire général adjoint de la mairie.

Encadrés de leurs professeurs, le Dr NATRATH et M. BECKER, ces trente jeunes gens allemands ont séjourné à Paris une semaine. Ils ont eu le mérite de triompher de 35.000 classes dans le concours organisé par le Nato et dont la récompense était un séjour de huit jours à Paris.

Tous ces jeunes allemands qui apprennent le français — certains le parlent presque couramment — ont visité le château de Versailles, avant de se rendre à l'Aéro-Club de Toussus-le-Noble, que dirige avec compétence M. COUTUREAU.

Ces jeunes lycéens allemands, fort sympathiques, se sont déclarés enchantés de leur séjour en France.

**

Quelques Clodoaldiens se souviennent peut-être de l'aide qui a été apportée, dès la Libération, par la Croix-Rouge de Saint-Cloud d'abord, et par la Ville ensuite, à deux communes particulièrement sinistrées, l'une de l'Ouest, Lessay, dans la Manche près de Saint-Lo, et l'autre, Wittenheim, dans le Haut-Rhin, près de Mulhouse, au centre des Mines de Potasse d'Alsace.

Outre les subventions données pendant plusieurs années, des envois de vivres, de matériel scolaire et de fournitures de toutes sortes, une course automobile, dans notre cité et sur une portion de l'autoroute, avait été organisée, le 9 juin 1946, à l'occasion de l'ouverture du tunnel de l'autoroute de l'Ouest au profit de nos villes filleules. Cette manifestation inoubliable et qui ne pourra plus jamais avoir lieu, car il est impensable d'interdire désormais, pendant plusieurs jours, la circulation sous le tunnel de Saint-Cloud, avait groupé les meilleurs coureurs européens d'après-guerre, avait eu un grand retentissement.

A deux mois d'intervalle, ces deux villes ont achevé leur reconstruction, relevé totalement leurs ruines et restauré leurs édifices du culte.

M. le Maire, invité pour ces deux cérémonies, le 1^{er} mai à Lessay, et les 27 et 28 juin à Wittenheim, donne ci-dessous un rapide compte rendu de ces deux émouvantes journées :

Cérémonie de Lessay

La cérémonie de Lessay a eu pour double cadre le Monument aux Victimes Civiles et Militaires de la Guerre qui était inauguré, et la cérémonie dans la magnifique abbaye romane restaurée, en présence des autorités départementales, du Primat de Normandie, archevêque de Rouen, de l'évêque d'Avranches et de Coutances, de Mgr Guyot, évêque de Bordeaux, ainsi que de nombreux parlementaires de la Manche. M. LECOQ, maire de Lessay depuis la Libération, et dont la restauration de Lessay est vraiment l'œuvre, a présidé les différentes cérémonies et le banquet qui leur faisait suite.

Devant être le soir même à Maidenhead pour la céré-

monie mentionnée au début de cet article, M. CHAVETON avait emprunté un avion de l'Aéro-Club de Saint-Cloud, piloté par un de ses membres, M. Jean SIGRAND, et avait pu ainsi assister très complètement aux manifestations de Lessay et représenter cependant la ville de Saint-Cloud le 1^{er} mai au soir à Maidenhead.

Une fois de plus le « Groupement aérien du Colonel-Thénault », si dynamiquement présidé par M. A. COUREAU (maire adjoint) montre ainsi son utilité.

Remercions tous les artisans de cette émouvante cérémonie de Lessay pour leur accueil cordial.

Cérémonie de Wittenheim

Faisant suite à l'invitation qui avait été faite par M. RICHERT, maire, et le conseil municipal de Wittenheim, à l'occasion des Fêtes du « Renouveau » de cette ville martyre de la guerre 1939-45, une délégation, conduite par M. CHAVETON, maire, accompagné de M^{me} CLÉMENT et de M. J. CLÉMENT, maires adjoints, ainsi que de M. BAUDRY, secrétaire général de la mairie, s'est rendue à Wittenheim où elle a reçu un accueil des plus enthousiastes, tant de la part de la municipalité que du conseil municipal, du comité des fêtes locales, par M. STEPHAN, maire adjoint, et de la population toute entière.

Ces manifestations se sont déroulées les 27, 28 et 29 juin 1959, sous le haut patronage de M. Maurice PICARD, préfet du Haut-Rhin et de S. E. Mgr J.-J. Weber, évêque de Strasbourg.

Assistaient également à ces manifestations les délégations des villes-marraines de Fontenay-sous-Bois (Seine) et de Thiers (Puy-de-Dôme), représentées respectivement par M. BAEHR, maire, et M. DOUPEUX, maire adjoint, remplaçant le maire empêché.

Nous devons remercier vivement tous nos amis alsaciens pour le magnifique souvenir qui a été remis au nom de la Ville de Wittenheim à la délégation de Saint-Cloud, et pour les marques de sympathie dont les délégations ont été l'objet pendant tout leur séjour à Wittenheim, et tout particulièrement le maire, les membres de la municipalité : MM. LEHR, STEPHAN, WEISBECH et HALBWACH, le secrétaire général de la mairie, M. TISCHMACHER, M. l'abbé GOLDER, curé de Wittenheim, ainsi que MM. les représentants des Mines de Potasse.

SAINT-CLOUD EN FLORIDE (U.S.A.) célébrera son cinquantenaire en décembre prochain

Nous avons récemment reçu la visite de M. et M^{me} Seymour BREAKSTONE, honorables citoyens de la ville de Saint-Cloud... en Floride! qui étaient porteurs d'une lettre adressée par le maire du « Saint-Cloud américain » à M. Chaveton, annonçant que le 4 décembre 1959 la « City of St-Cloud » en Floride célébrerait le cinquantenaire de sa fondation.

M. et M^{me} BREAKSTONE étaient, en quelque sorte, les « envoyés spéciaux » de la petite localité d'outre-atlantique venus se documenter sur l'histoire du Saint-Cloud français.

Quel contraste frappant entre les citoyens de Saint-Cloud France, dont l'histoire locale compte parmi les plus anciennes du pays, et le Saint-Cloud des U.S.A. comptant seulement 50 ans dans l'histoire toute récente de la grande république américaine.

Le maire américain a fort aimablement fait savoir dans sa lettre que tous les citoyens du Saint-Cloud français passant par la « City of St-Cloud » en Floride, seraient les bienvenus.

**

Le 22 juin, la municipalité recevait M. et M^{me} Julius C. BUSCHER de St-Cloud (Minnesota) qu'accompagnait leur fils actuellement en service au S.H.A.P.E. Nos hôtes, d'un trop court moment à notre gré, furent très intéressés par les souvenirs qui leur furent présentés concernant les relations entre les deux villes-sœurs.

Soirée de l'amitié franco-américaine

Une réception a été donnée dans les salons de la mairie, le 26 juin, en l'honneur des membres du *Paris High School* (lycée américain de Saint-Cloud) et à l'occasion du départ du colonel Chester T. BARTON, *commanding officer Seine Area Command*.

M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, après avoir exalté les sentiments indéfectibles d'amitié franco-américaine, a souligné que le développement des relations de ville à ville était le gage le plus sûr d'une meilleure compréhension mutuelle et, par là, concourait efficacement au rapprochement entre les peuples. Il a souhaité également que les Etats-Unis d'Amérique comprennent et aident utilement la réalisation des Etats-Unis d'Europe qui seront, sans nul doute, un élément de stabilité dans le Monde et un élément de paix durable.

A cette cérémonie, assistaient de nombreuses personnalités américaines, ainsi que les membres de la municipalité, la plupart des conseillers municipaux, les présidents des associations d'anciens combattants, la présidente du « *Kelly Memorial* », ainsi que Mr. et Mrs. BREAKSTONE, citoyens de Saint-Cloud en Floride, de passage dans notre ville.

REPAS DE L'AMITIE

Il est sans doute un peu tard pour parler du repas de l'Amitié qui s'est déroulé le dimanche 5 avril; mais le précédent bulletin étant sous presse à cette date, il ne nous a pas été possible de présenter le moindre compte rendu.

Et cependant, le fait vaut bien une mention si l'on considère la cause de joie qu'il représente, et combien il est, chaque année, attendu par tous nos Anciens.

Ainsi, ce dimanche 5 avril, près de 400 couverts étaient dressés dans la salle des fêtes, et c'est dans une atmosphère de grande cordialité que chacun de nos invités fit honneur au menu copieux et choisi, établi et confectionné avec soin et compétence par notre chef-cuisinier municipal, M. FAIMALI. Le personnel de la Croix-Rouge, comme chaque année, avait bien voulu se charger du service, et tout se déroula dans la joie et la bonne humeur.

La partie artistique qui suivit, fut chaleureusement applaudie, et la journée se termina par un retour aux jeunes années, en dansant polkas, valse et mazurkas, accompagnées de rondes joyeuses auxquelles prirent part anciens et jeunes dans un entrain magnifique.

A la table d'honneur, M. le Maire était entouré de M^{me} BONDY et de M. DEBRAY, les doyens de cette année, des membres de la Municipalité et des Conseillers municipaux et de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. le Chanoine COLLIN, curé de Saint-Cloud, M. l'abbé CHARTIER, Curé du Val-d'Or, de M. le Pasteur JEANNERET, de M. ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud.

M^{me} Maurice CLÉMENT, maire adjoint, chargée des questions sociales, avait ouvert la réunion par quelques mots d'accueil et de remerciements à tous les artisans de cette fête. Au dessert, M. le Maire remit solennellement à

M. DUCROS, conseiller municipal, le diplôme de Chevalier des Palmes Académiques.

Le même jour, les pensionnaires de la Maison Lelégard bénéficièrent, eux aussi, d'un repas exceptionnel offert par la municipalité, repas qui avait dû être improvisé par M. CÉLARIER, économiste, que nous remercions bien vivement de s'être dévoué ainsi pour remplacer le cuisinier. Plus de 200 personnes enfin, qui n'avaient pu se déplacer, reçurent un petit colis qui fut remis à leur domicile par M^{me} LORRAIN, conseiller municipal, présidente du parrai-

nage des vieillards, et le dévoué personnel du Service Social de la mairie.

Un mot pour terminer : rappelons que le « Repas de l'Amitié » est offert à tous nos concitoyens ayant 65 ans ou plus, sans aucune distinction de catégorie sociale, et nous insistons pour que chacun comprenne que cette fête est une occasion excellente de rapprochement entre tous les Clodoaldiens. Ce serait faute de ne pas en profiter pour faire tomber quelques barrières souvent bien peu valables.

FERMETURE DES BOULANGERIES DE SAINT-CLOUD Congés annuels - Année 1959

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Vu la Loi du 5 avril 1884 ;
Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953, réglementant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise à l'occasion des Congés annuels ;
Vu la circulaire préfectorale du 24 avril 1956 ;
Vu l'accord intervenu entre les boulangers de Saint-Cloud concernant la fermeture pendant la période des Congés de 1959,

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE. — La fermeture des boulangeries de Saint-Cloud pendant la période des congés annuels de 1959 est fixée comme suit :

Quartier du Centre

M. COCHARD, 4, place du Pas	du 2 août au 1 ^{er} septembre
M ^{me} GEORGER, 27, rue Royale	du 31 juillet au 29 août
M. DEMEURANT, 2, place de l'Eglise	du 19 juillet au 4 août
M. ROBICHON (gérant : M. BUSSET), 2, rue Royale	du 8 juillet au 29 juillet

Quartier de Montretout

M. CARPENTIER, 72, bd de la République	du 3 août au 1 ^{er} septembre
M ^{no} FIALEX, 84, rue de Buzenval	du 15 juillet au 11 août
M. LAMBERT, 13, rue Gounod	du 7 juillet au 3 août
M. PATRY, 90, avenue du Maréchal-Foch	du 11 août au 8 septembre
M. SEVESTRE, 132, rue Tahère	du 2 juillet au 31 juillet

Quartier des Coteaux

M. RENAUD (gérant : M. RICAULT), 10 av. de Longchamp	du 1 ^{er} juillet au 30 juillet
M. RUELLAND, 1, rue de l'Yser	du 31 juillet au 26 août

Fait en Mairie de Saint-Cloud, le vingt deux juin mil neuf cent cinquante neuf.

LE MAIRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
F. CHAVETON.

Remise de drapeau à la 168^e Section des Médaillés militaires

Très belle cérémonie le dimanche 19 avril, place de la Mairie, à l'occasion de la remise officielle d'un nouveau drapeau à la 168^e section des Médaillés militaires. Les clairons et tambours du 93^e R.I., un détachement en armes du 5^e Génie avec le fanion offert en 1946 par les Médaillés militaires, les Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud avec leur drapeau, rendaient les honneurs. Les drapeaux de 10 sections de Médaillés militaires de la région, ceux des Associations clodoaldiennes d'Anciens Combattants et celui du « Souvenir Français » rehaussaient l'éclat de cette cérémonie à laquelle assistaient MM. CHAVETON, LE RALLEC et MINAUD, maires de Saint-Cloud, de Garches et de Marnes-la-Coquette, les membres des Municipalités et des Conseils municipaux de ces communes, M. BRUNEAU, conservateur du Domaine, M^{no} THOMAS, Présidente du *Kelly Memorial*, le Colonel PEILLON, M. LEROI, Président de l'Union départementale des Médaillés militaires de Seine-et-Oise, M. PAILLARD, Commissaire de Police, MM. HARDOUIN et DESNOËS, Vice-Présidents des Médaillés militaires, les Présidents des groupements d'anciens

Combattants et de Résistants, du « Souvenir Français » ou de leurs représentants ainsi qu'une délégation très importante de Médaillés militaires.

Le Colonel TROUILLET de l'Etat-Major du Génie et le Commandant DUCOURANT du 5^e Génie représentaient officiellement l'Armée.

M. DUCROS, Médaillé militaire assurait l'ordonnance du cérémonial.

Après le salut aux couleurs, le dépôt d'un coussin de fleurs, l'hommage émouvant rendu aux Morts, le Drapeau fut remis au Président M. MAILLET par M. CARRER, secrétaire adjoint délégué par le Conseil Central des Médaillés militaires, qui en une vibrante allocution souligna le sens de cette cérémonie. Le Drapeau fut ensuite remis au dévoué porte-drapeau de la 168^e section, M. H. LESNE, et les Honneurs militaires furent rendus au nouvel emblème.

Au cours de la réception qui suivit à la Mairie, M. René MAILLET, Président de la 168^e section, Vice-Président de la Société Nationale, remercia les personnalités présentes, après avoir excusé M. DEMANGE, Préfet de Seine-et-Oise, le Colonel BORBAUD, Secrétaire général de la Flamme, M. GUEROUULT, Secrétaire général du service

départemental des anciens Combattants, et M. ANTONAT, Citoyen d'Honneur de Saint-Cloud, rappela les liens d'amitié qui unissent la section au 5^e Génie, et, saluant la délégation du 93^e Régiment d'Infanterie, évoqua la prise d'armes de ce régiment sur la place de Mairie au soir du 17 juillet 1946 en l'honneur du Maréchal de LATTRE DE TASSIGNY rendant visite aux Médaillés militaires.

M. le Maire, à son tour, rappela la valeur de la Médaille militaire, créée en 1852, qui a droit de cité à Saint-Cloud et dont les titulaires donnent toujours l'exemple dans leur confiance agissante pour la grandeur de la Patrie.

Ce fut une journée parfaite pour la 168^e section des Médaillés militaires de Saint-Cloud, Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Louveciennes.

Cérémonie commémorative au lycée de garçons

Le mardi 21 avril à 17 h. 15, fut dévoilée par M. le Proviseur, en présence de M^{me} BLÉRIOT et de sa famille, une plaque gravée au nom de M. Gaston BLÉRIOT. Cette plaque, apposée sur la grande salle de permanence du lycée, qui s'appellera désormais salle Gaston-Blériot, est destinée à perpétuer la mémoire de l'ancien proviseur, décédé en 1957, dans l'exercice de ses fonctions.

M. le Maire de Saint-Cloud, empêché, s'était fait représenter à cette cérémonie. Étaient également représentés : le Conseil municipal, l'Association des Parents d'Élèves, le Conseil d'administration, le Corps professoral, le personnel et les élèves.

M. PELMONT, Proviseur du lycée depuis octobre 1958, évoqua, dans son allocution, le souvenir de son collègue disparu, dont il rappela les qualités de grande conscience et de parfaite aménité.

M. ROYER, président de l'Amicale des Professeurs, dit avec émotion ce que fut la bonté de M. BLÉRIOT, et proposa en exemple le courage dont il fit preuve, après l'opération qu'il avait subie, tout au long de la douloureuse année qui précéda son décès.

Puissent les élèves s'inspirer de ce haut exemple.

Journée nationale à la mémoire des héros et martyrs de la Déportation

L'hommage à la mémoire de ceux qui sont morts loin de leur patrie a été l'occasion d'une cérémonie du souvenir, le dimanche 26 avril.

Tant au monument aux morts, place de l'Église, qu'au monument du Souvenir Français « *Aux morts sans sépulture* », une manifestation émouvante a groupé lors des dépôts de gerbes, autour du maire, des membres de la Municipalité et du Conseil municipal, des représentants des diverses associations d'anciens combattants et de déportés.

NOCES D'OR

Nous sommes heureux de féliciter ici M. et M^{me} VERVACKÉ, qui ont célébré le premier mai le cinquantième anniversaire de leur mariage. En effet, M. et M^{me} VERVACKÉ se sont mariés le premier mai 1909 à Halluin (Nord). Venus à Saint-Cloud au moment de l'exode des populations du Nord en 1916, ils habitent notre ville depuis cette époque et y ont élevé leur famille.

La Municipalité, ne pouvant les recevoir à la Mairie le premier mai, leur a fait remettre une corbeille de fleurs en témoignage de sympathie, avec l'expression de ses très vives félicitations.

LA FÊTE DES MÈRES

Suivant une tradition, maintenant bien établie, la Fête des Mères a été célébrée le dimanche 31 mai dernier à 11 heures.

Elle a donné lieu à une cérémonie très touchante qui s'est déroulée dans la salle des mariages de la mairie, cérémonie à laquelle avaient été invitées de nombreuses personnalités qui avaient tenu à joindre leurs félicitations à celles que la Municipalité et le Conseil municipal exprimèrent par la voix de M^{me} Maurice CLÉMENT, adjointe chargée des questions sociales et familiales, aux Mamans qui recevaient cette année la Médaille de la Famille française.

Ce sont M^{me} LOUCK (8 enfants), M^{me} WEPPE (5 enfants), M^{me} YERLES (5 enfants) ; M. le Maire remit la Médaille à chacune d'elles avec le diplôme et un bouquet aux couleurs de France.

M^{me} SUET, à qui avait été attribuée une médaille de bronze pendant la période d'occupation, n'avait reçu, à l'époque, que le diplôme. L'occasion était excellente de lui remettre officiellement la Médaille à laquelle elle avait droit. Ce qui fut fait au milieu des applaudissements qui s'adressaient à toutes les mamans si méritantes et si dévouées.

Toutes les écoles publiques et privées et les lycées avaient été invités à faire rédiger par leurs élèves un petit travail en l'honneur de la Mère de famille ; même les « maternelles » avaient tenu à confectionner des petits objets pour les mamans.

M. MONSEL, maire adjoint chargé des Ecoles, lut certains de ces morceaux pris parmi les meilleurs de chaque école. Les auteurs reçurent en récompense un volume qui fut remis immédiatement.

Un vin d'honneur permit de boire à la santé de toutes les Mères de famille décorées et aussi de toutes celles qui, bien que ne l'étant pas encore, n'en ont pas moins de mérite dans leur tâche si belle et si noble de formation du caractère et de la volonté de leurs enfants.

Voici les noms des enfants dont les travaux ont été retenus et récompensés.

Filles. — Gaudron, Mathieu, Gaste, Vien Nguyen, Nado, Sinor, Peillon, Petitimbart, Gadenne, Michaud, Billoud.

Garçons. — Doise, Marian, Avois, Papis, Tositti, Fougère, Massel, Meyer, Gillet, Deshayes.

Enfin, les mamans qui se trouvaient à la Maternité de l'hôpital de Saint-Cloud ne furent pas oubliées, et M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, après les avoir félicitées, en leur offrant personnellement le champagne... leur remit à chacune un bouquet de fleurs que M^{me} BIHOREL, fleuriste, avait fait déposer gracieusement à la direction de l'hôpital à cette intention.

PRELEVEMENT SANGUIN

Le samedi 13 juin, de 17 à 20 heures, les salles supérieures du Centre Culturel étaient utilisées par le Service de Transfusion Sanguine de Versailles, dont le Directeur est M. le Docteur SAINT-PAUL, pour une séance de prélèvement à la suite de l'appel adressé personnellement à d'anciens donneurs de sang par le Service de Versailles.

A cet appel, 110 personnes ont répondu.

Nous tenons à les féliciter et ne pouvons qu'encourager tous ceux qui le peuvent à les imiter. M. le Docteur SAINT-PAUL nous disait que cette séance lui donnait « une semaine d'avance ». On jugera, par cette simple remarque, combien sont immenses les besoins en sang pour répondre aux exigences de la thérapeutique moderne.

Remercions, comme il convient, la Croix-Rouge qui a organisé et assuré tous les services nécessaires avec ses dévoués secouristes et aussi toutes les personnes qui, bénévolement, se sont chargées de la préparation de la collation habituelle.

Notez-le : Le Bulletin municipal publiera régulièrement les titres des ouvrages nouvellement achetés par la Bibliothèque municipale (11.000 volumes), 20, rue du Dr-Desfossez.

Abonnez-vous !

Au Mont-Valérien

Sur invitation du Conseil de l'Ordre de la Libération, la Municipalité représentée par MM. Jean CLÉMENT et ROLLIN, adjoints, a pris part à la cérémonie du Renouveau de la Flamme au Mont-Valérien le jeudi 18 juin.

Dès 18 h. 30, une foule nombreuse attendait le Général de Gaulle qui, venant de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, arriva vers 19 h. 15. Il fut salué par de nombreux et enthousiastes applaudissements.

Après une visite à la crypte qui contient les cercueils de quelques-uns des quelques 4.500 résistants qui ont donné leur vie dans cette enceinte du Mont-Valérien, le Général de Gaulle serra les mains de toutes les personnalités présentes et de nombreux compagnons de la Libération.

Cérémonie émouvante, juste hommage rendu à tous ceux qui ont fait le total sacrifice de leur vie pour que les Français gardent la Liberté. Tous nos concitoyens, les jeunes surtout, ont-ils suffisamment conscience de ce qu'ils doivent à tous ces martyrs ?

M. Bondy, Directeur de l'école de garçons du groupe du Centre, prend sa retraite

M. BONDY qui exerçait à Saint-Cloud les fonctions de Directeur de l'école de garçons du groupe du Centre avec Cours complémentaire, depuis 1942, est appelé à cesser ses fonctions par suite de la loi inexorable de la limite d'âge.

Tous ceux qui connaissent M. BONDY, ont pu apprécier son aménité et son bon sens qui lui faisaient, avec beaucoup de gentillesse, aplanir les difficultés quotidiennes.

À la fin du repas offert aux membres de l'enseignement, correcteurs des épreuves du Certificat d'Etudes, M. le Maire a remis à M. BONDY un souvenir en le félicitant pour le dévouement dont il avait fait preuve au cours de sa carrière. M^{me} BONDY ne fut pas oubliée puisque, également, elle quitte son poste à l'école du Centre.

À l'un et à l'autre, nous souhaitons une longue et heureuse retraite, et les assurons qu'ils laisseront de sincères regrets, non seulement auprès des jeunes qu'ils ont formés, mais auprès des nombreux Clodoaldiens qu'ils guidèrent avec autant de compétence que de bienveillance.

Distribution des Prix et sortie du Certificat d'Etudes

Les distributions des prix se sont déroulées pour toutes les écoles publiques le samedi 27 juin. L'exiguïté des locaux, par suite du nombre toujours croissant d'élèves, n'a pas permis d'inviter les parents comme cela se faisait antérieurement, et nous avons été les premiers à le regretter.

M. le Maire ayant été empêché d'assister à ces distributions, puisqu'il se trouvait aux cérémonies de Wittenheim, les distributions se sont déroulées, pour chaque école, en présence de Messieurs les adjoints.

La sortie traditionnelle du Certificat d'Etudes avait pour but cette année la visite du Palais de Fontainebleau et

les jeux en forêt ; malheureusement ceux-ci ont été contrariés par des averses, et le repas a dû se dérouler à la cantine municipale de Fontainebleau, aimablement mise à notre disposition par M. le Secrétaire général de la mairie, qui avait réservé le plus aimable accueil aux accompagnateurs du groupe. MM. Robert DUCROS, conseiller municipal, et André MARIE, respectivement vice-président et secrétaire de la Caisse des Ecoles publiques.

Nous le remercions bien vivement de sa parfaite compréhension et de son urbanité.

Cours d'enseignement ménager

Les cours post-scolaires effectués à Saint-Cloud par le Service d'Enseignement Ménager de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales, reprendront :

- au **Centre Culturel et Artistique**, 14, rue des Ecoles.
Mercredi 23 septembre 1959 Mamans, 14 h.
J. Filles, 18 h.
- Jeudi 24 septembre 1959 J. Filles, 9 h.
- au **Dispensaire des Coteaux**, 11, rue Albert-1^{er}.
Vendredi 25 septembre 1959 Mamans, 14 h.
J. Filles, 18 h.

(Si les inscriptions sont suffisantes.)

S'inscrire au dispensaire.

HOMMAGE A RENE CAUDRON

« Le ciel est si vaste qu'il s'ouvre à tous. »

ROLAND GARROS.

Chacun sait que Saint-Cloud a été le berceau de l'aviation et que de grands aéronautes et aviateurs y ont séjourné.

Rappelons que le parc de l'Aéro-Club de France, devenu stade privé, avait une station de gonflage pour les sphériques, et que c'est à cette circonstance que SANTOS-DUMONT et bien d'autres aéronautes furent des nôtres, et à cause d'eux que la chapelle, devenue paroisse depuis, a été dédiée à Notre-Dame des Airs.

Rappelons aussi que le Colonel THENAULT, l'un des premiers aviateurs (brevet n° 480) séjourna à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, qu'il avait été le fondateur et le chef de l'Escadrille « La Fayette », et qu'enfin René CAUDRON, l'un des deux cents premiers pilotes mondiaux (brevet n° 180), demeure toujours rue Armengaud, et que c'est un de nos administrés les plus fidèles.

M. René CAUDRON, qui perdit son frère Gaston en 1915 lors d'essais d'un avion de combat qu'il mettait au point, fêta le 21 juin dernier le premier vol d'un appareil Caudron à la ferme de Romiotte, près du Crotoy, en 1909. L'appareil était un grand biplan de 60 mètres carrés sur lequel les frères CAUDRON devaient mettre deux moteurs Farcot. Fatigués d'attendre les moteurs, les frères CAUDRON firent avec ce biplan du vol plané, traînés par un cheval au galop, et les essais furent réussis.

Un des avions de notre Club, un Caudron Aiglou, piloté par M^{lle} DEMARLE, est allé de la part du Club de Saint-Cloud (Groupe Aérien Colonel-Thénault) et de la part de la Municipalité, saluer, en la survolant, la cérémonie de Romiotte, le dimanche 21 juin.

Rappelons que René CAUDRON fut un apôtre de l'aviation et qu'après avoir été un des premiers industriels de cette branche, il consacra son activité d'avant-guerre à l'aviation de tourisme et qu'avec l'ingénieur RIFFARD et Louis RENAULT, il mit au point les avions Caudron-Renault qui permirent à la France de s'octroyer de très nombreux records ; parallèlement, René CAUDRON consacra l'autre partie de son activité à la fondation d'écoles d'aviation.

Nous félicitons donc, à l'occasion du cinquantenaire de son premier vol, notre concitoyen et souhaitons-lui de profiter longtemps encore dans sa propriété de Saint-Cloud d'une calme retraite qui contraste avec sa grande aventure de Conquérant de l'Air.

Distinctions Honorifiques

Légion d'Honneur :

M. BAISSÉ Pierre, vice-président au Tribunal de la Seine et président du Tribunal pour enfants (*Chevalier*) (*Décret du 5 mai 1959*).

M. SUZANNE François, 2, rue Armengaud (*Chevalier*) (*Décret du 14 mai 1959*).

M. BOGANDA Barthélémy, 6, boul. Jules-Peltier (*Chevalier, à titre posthume*) (*Décret du 21 mai 1959*).

Palmes Académiques :

M. HERZOG Maurice, 79 bis, avenue Foch (*membre du conseil de gouvernement*) (*Décret du 16 juin 1959*).

Médaille d'Honneur du travail :

Promotion du 1^{er} janvier 1959, arrêté préfectoral du 21 mars 1959.

Or :

M. JAMET Louis, 14, rue de la Paix.

M. LEMARCHAND Gaston, 14, rue Preschez.

M. VERSY Prosper, 77, avenue du Maréchal-Foch.

Vermeil :

M. BORDES Jean, 54, rue Jacoulet.

M^{me} BORDES, née HEINTZELMANN Georgette, 54, rue Jacoulet.

M. BROCHETON Eugène, 15, rue Royale.

M. CARRIOL Robert, 8, Parc de la Bérenière.

M^{me} CHAMBRODUT, née BOURGEOIS-GAVARDIN Jeanne, 32, rue d'Orléans.

M. DUPREZ Paul, 9, Parc de la Bérenière.

M. HANEMOPOULO Jean, 9, rue Ch.-Blum.

M. JAZON Gaston, 16, rue Royale.

M^{lle} LAGRANGE Marcelle, 6, rue de l'Eglise.

M. LOUGARRE Jean, 20, avenue Pozzo-di-Borgo.

M. MOME Marcel, 123, rue des Tennerolles.

M. POITEAUX Serge, 13, rue du Docteur-Desfossez.

M. RIOTTE Louis, 4, rue Dailly.

M. THIERY Ferdinand, 12, Parc de la Bérenière.

Argent :

M. AUBERT Georges, 45, avenue du Maréchal-Foch.

M. BARDOUX André, 204, boulevard de la République.

M^{lle} BESSARD Pierrette, 3, rue Albert-1^{er}.

M. BOIXEDA Raymond, 5, rue des Gâte-Ceps.

M. CARRIOL Robert, 8, Parc de la Bérenière.

M. COCQUET Pierre, 2 bis, rue de la Porte-Jaune.

M. COMMENEZ Auguste, 15, rue Royale.

M. COUSSOT Jean, 88, boulevard Sénard.

M^{lle} DUMONT Andrée, 19, rue du Calvaire.

M. DUVAL Fernand, 10, Parc de la Bérenière.

M^{me} Vve GOBERT, née BALLEREAU Aline, 4, Parc de la Bérenière.

M. HELLEU Jean, 32, rue du Calvaire.

M^{lle} LAGRANGE Marcelle, 6, rue de l'Eglise.

M. LAMOURE Léon, 154, rue Tahère.

M. LECROSNIER André, 9, Parc de la Bérenière.

M. LOUGARRE Jean, 20, avenue Pozzo-di-Borgo.

M. OMER Prosper, 103, rue Tahère.

M. PECHE André, 12, avenue de Magenta.

M. RIOTTE Louis, 4, rue Dailly.

M^{me} ROUSSEAU, née HERSANT Marie, 28, rue Royale.

M. THIERY Ferdinand, 12, parc de la Bérenière.

M. SIMON André, 85, boulevard de la République.

Mérite Agricole :

M. MASSONNET André, 1, rue Crillon (*Chevalier*) (*Décret du 20 février 1959*).

Médaille de la Jeunesse et des Sports :

Arrêté du 18 septembre 1958 :

M. DOMALAIN Emile, 54, avenue du Maréchal-Foch.

M. CLAIRET Aloïde, 20, rue de l'Eglise.

M^{me} JALADIS Denise, 10, rue Dailly.

M. RAMILLON André, 14, rue du 18-Juin.

Arrêté du 18 février 1959.

M. GATINE Raymond, 30, rue Royale.

Les diplômes seront remis par la Municipalité aux intéressés en octobre prochain.

Médaille d'Honneur départementale et communale :

Argent (Arrêté ministériel du 27 avril 1959).

M^{lle} SINTUREL Suzanne, première sage-femme à l'hôpital.

M^{lle} GRAY Lucienne, servante à l'hospice Lelégard.

Médaille Militaire (Décret du 18 février 1959) :

M. WINTER Charles, rue du 18-Juin, au titre d'ancien combattant volontaire, guerre 1939-45.

Nos félicitations aux nouveaux décorés ou promus.

Une belle citation

ORDRE GÉNÉRAL N° 8 bis, DU 20 MARS 1959.

En application des dispositions du décret N° 56.371 du 11 avril 1956, modifié par décret N° 561.048 du 12 octobre 1956, le Général commandant la zone Ouest algérois et la 9^e Division d'Infanterie, cite à l'Ordre de la Brigade :

BERANGER Francis, sous-lieutenant au 585^e bataillon du train.

« Officier de renseignements du Bataillon, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités d'initiative et de courage ;

« Est à la source de nombreux renseignements de valeur qui ont permis de porter des coups très sévères aux bandes locales et à l'organisation politico-administrative des rebelles. Volontaire pour commander tous les coups de main, s'est particulièrement distingué à l'embuscade du 28 janvier 1959, où il a capturé un responsable de fraction rebelle en plein djebel, et à l'opération du 30 janvier 1959 dans les douars Khemais et Beni Meharez où il a mis la main sur 21 membres actifs de l'O.P.A.

« Dans la nuit du 12 février, progressant à pied au plus près du tir d'artillerie et de mortiers, a capturé 8 rebelles près du Guern-el-Amar (Secteur de Teniet-el-Haad) ».

Cette citation comporte l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.

Une telle citation n'appelle pas de commentaires, si ce n'est les félicitations que nous adressons au sous-lieutenant BÉRANGER, fils de M. BÉRANGER, le sympathique président de l'U.N.C.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Nous croyons utile de reproduire ci-dessous la « note d'information » que nous recevons du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, sur le fonctionnement des services départementaux de l'office national des A.C. et Victimes de guerre.

La publication au Journal officiel du 8 janvier 1959 de l'ordonnance n° 59-69, portant réorganisation de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et du décret 59-166 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement, a donné lieu à des interpré-

tations diverses, souvent erronées, qui appellent des précisions sur la portée réelle des textes dont il s'agit.

La présente note d'information a pour but de permettre aux personnes intéressées d'être informées des conditions exactes dans lesquelles fonctionnent actuellement les services départementaux de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui ont remplacé les offices départementaux supprimés.

La réforme entraîne la suppression de l'autonomie financière des offices départementaux — dont le budget primitivement constitué en majeure partie par des dons et legs, est depuis de nombreuses années constitué, à concurrence de 70 à 95 %, par des subventions de l'office national — et évite la confusion des budgets et des comptes, les difficultés de contrôle de l'utilisation des crédits et des subventions, la disproportion entre les crédits demandés et les crédits consommés créant une masse importante de fonds dits libres, reportés annuellement.

La réforme permet une harmonisation des gestions, une utilisation rationnelle des ressources, par suite, une action sociale mieux répartie, plus efficace, et facilite les contrôles nécessaires des services centraux de l'office national.

1°) *Les ressortissants.* — Sont et demeurent ressortissants de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

- Les orphelins de guerre et pupilles de la nation ;
- les mutilés et réformés de guerre, pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité ou de la loi du 6-8-1955 (victimes des opérations en Afrique du Nord) ;
- les veuves de guerre ;
- les ascendants des « morts pour la France » ;
- les victimes civiles de la guerre ;
- les titulaires de la carte du combattant ;
- les titulaires de la carte de déporté ou interné résistant ;
- les titulaires de la carte de combattant volontaire de la résistance ;
- les titulaires de la carte de déporté ou interné politique ;
- les titulaires de la carte de réfractaire ;
- les anciens prisonniers de guerre non titulaires de la carte du combattant ;
- les personnes contraintes au travail en pays ennemi ;
- les patriotes proscrits ou transférés en pays ennemi ;
- les sinistrés, réfugiés et spoliés (tant qu'ils demeurent titulaires de la carte attestant leur qualité).

2°) *Les institutions.* — Outre la délivrance des cartes prévues par les divers statuts, l'office national est en mesure d'assurer à ses ressortissants, par l'intermédiaire de ses services départementaux, une aide qui revêt des formes variées et adaptées à la qualité et à la situation de chacun :

- *Invalides et veuves de guerre* : Rééducation professionnelle, hébergement en foyers spécialisés, emploi obligatoire, emplois réservés communaux et préparation aux emplois réservés de l'Etat, immatriculation à la Sécurité Sociale, réduction sur les transports en commun, avantages divers ;
- *Pupilles de la nation* : Adoption, tutelle, protection morale, aide matérielle pour entretien, études, apprentissage, soins médicaux, vacances, etc. ;
- *Tous ressortissants* : Subventions et secours, prêts d'honneur, délivrance des cartes, interventions et renseignements divers.

3°) *L'organisation.* — Le service départemental de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est placé sous l'autorité du préfet qui préside les assemblées chargées de se prononcer en premier ressort sur les demandes individuelles de prêts, subventions et d'aides diverses aux ressortissants.

— Commission d'action sociale comprenant :

- 4 représentants des administrations publiques ;
- 17 membres titulaires et 17 suppléants, choisis de manière à assurer la représentation de chacune des catégories de ressortissants, et désignés sur proposition des Associations ou organisations départementales dont ils relèvent.

4°) *Les dons et legs et subventions.* — L'ordonnance n° 59-69 stipule que les biens des offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont dévolus à l'office national, et que sont réputées faites à celui-ci toutes les libéralités consenties soit à un office départemental supprimé, soit à un service départemental de l'Office national.

Une circulaire n° 2301 de M. le Ministre des Anciens Combattants, en date du 8 avril 1959, précise à ce propos que le texte susvisé ne peut avoir pour effet de donner aux subventions diverses, consenties au profit de l'office national et de ses services départementaux, une affectation autre que celle voulue par leurs auteurs, et n'entraîne pas davantage de modification à la procédure d'attribution aux bénéficiaires, des fonds alloués. Les subventions attribuées aux services départementaux de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ainsi que les dons et legs consentis, seront centralisés à l'échelon national, mais seront comme par le passé, utilisés, *sur le plan départemental*, au profit des ressortissants.

5°) *Pupilles de la nation.* — Si, dans l'organisation nouvelle, la tutelle directe des enfants pupilles de la nation ne peut, en droit, être confiée qu'à l'office national doté de la personnalité civile, il n'en demeure pas moins que l'exercice de cette tutelle appartient au service départemental et à ses commissions qui sont, sur le plan local, le prolongement de cet établissement public.

Il s'ensuit que le service départemental reste habilité à assurer le fonctionnement des tutelles dans les mêmes conditions que précédemment.

A l'égard de l'ensemble des pupilles de la nation, le service départemental recueille directement et sans intervention d'aucune procédure nouvelle, toutes les attributions de l'ancien office départemental, et peut faire appel, comme par le passé, pour la protection des orphelins, au concours de correspondants locaux.

6°) *Les demandes de subventions et de prêts.* — La procédure d'instruction des demandes de subventions ou de prêts présentés par des ressortissants au service départemental de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre demeure inchangée par rapport à celle en usage à l'office départemental.

Les demandes présentées sur des formulaires spéciaux, mis gratuitement à la disposition des postulants, sont tout d'abord soumises au visa des maires chargés de certifier l'exactitude des renseignements administratifs qu'elles contiennent, elles sont ensuite transmises pour enquête aux délégations cantonales de l'office qui les retournent revêtues d'un avis motivé, au service départemental pour présentation à la commission compétente chargée de se prononcer en premier ressort.

La décision prise est notifiée aux intéressés qui peuvent,

dans un délai de trente jours, exercer un recours devant l'office national qui statue sur mémoire.

Rappelons que, pour Saint-Cloud, les correspondants locaux sont : M^{me} DEVEZE, MM. BÉRANGER, ROLLIN, SAVARY.

SERVICE LOGEMENT

Echanges

Afin de satisfaire les demandes, sans cesse plus nombreuses, il nous a paru utile d'insérer, gracieusement, dans le Bulletin municipal, les propositions d'échanges qui nous sont parvenues. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie, 4^e bureau.

M. MOUNIER, domicilié 38, rue Jacoulet à Saint-Cloud, échangerait 3 pièces, cuisine, cabinet de toilette, W.C., + jardin en location, quartier Montretout. — contre 2 pièces, cuisine, cabinet de toilette, W.C., quartier du Centre.

M^{lle} JARDIN, domiciliée 19 bis, rue Blaise-Pascal, à Houilles, (tél. : BAL. 65-35, de 14 à 15 heures), échangerait ds H.L.M. 1932 banl. ouest, à 12' Saint-Lazare et Porte de Neuilly, beau 4 pièces, cuisine, salle de bains, W.C., confort, chauffage central, soleil, 2^e étage, — contre 2 pièces, cuisine, salle de bains, confort, chauffage, soleil, H.L.M. ou non, dans banlieue ouest.

ECHANGERAIT un appartement 3 pièces, cuisine, entrée (très ensoleillé) 6^e étage sur cour, quartier Nation, — contre 1 studio, cuisine à Saint-Cloud. S'adresser à M. BRICOUIT, 10, avenue de Longchamp, à Saint-Cloud.

ECHANGERAIT quartier Madeleine-St-Honoré, 4^e étage, sans ascenseur, chauffage central, très ensoleillé, 5 pièces, cuisine, salle de bains, penderie, chambre de bonne, — contre 3 pièces, salle de bains, calme et ensoleillé à Saint-Cloud. Téléphoner OPE 36-35.

M^{me} GUEGUEN, domiciliée 4, rue de la République à Suresnes, échangerait appartement 2 pièces, cuisine, cabinet de toilette grandes dimensions, W.C., placard, ensoleillé, à 5' Pont de Neuilly et Défense, loyer modéré, — contre appartement ou pavillon 3 ou 4 pièces principales, confort à Saint-Cloud ou banlieue ouest.

ECHANGERAIT 1 ou 2 appartements, 6 pièces à Saint-Cloud, 4 pièces à Paris-17^e, — contre une villa 6 pièces minimum à Saint-Cloud ou environs. Téléphoner à MOL. 67-57.

ECHANGE à Créteil, appartement 3^e étage, 2 pièces, cuisine, grand couloir, cabinet de toilette, W.C., tout confort, loyer annuel max. 50.000 fr., — contre, minimum 3 pièces, cuisine, même confort Saint-Cloud ou banlieue ouest. S'adresser pharmacie Mignard, 11 bis, rue Royale, tél. MOL. 42-11.

ECHANGERAIT appartement avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie, quartier résidentiel, 7 pièces, tout confort, — contre villa 7 pièces avec jardin, à Saint-Cloud.

M. R. SOREAU, 11 parc de la Bérengère échangerait log. 3 pièces tout confort pour logement 2 pièces à Saint-Cloud.

LE SAVIEZ-VOUS ?

M. Marc GIRASSE vient de publier un livre, « Cure de repos », où il note avec beaucoup de finesse et d'humour les faits et gestes des personnes qu'il pouvait remarquer lorsqu'immobilisé, il les voyait quotidiennement défiler devant lui. Toutefois, les relations qu'il en fait ne sont

pas sans laisser transparaître une philosophie d'un idéalisme élevé.

**

Le Dr CARLI, spécialiste des maladies d'enfants, a transféré son domicile du 11 au 40, rue du Mont-Valérien à Saint-Cloud.

**

M^{lle} Mary CRESSAC, ancien professeur au lycée de jeunes filles, vient de publier deux volumes ; un roman : *Grêlé des Indes*, et un recueil de poèmes : *Les ombres s'allongent* (Prix Verlaine, de la Maison de Poésie).

Frais d'Etat-Civil

Extraits de naissance, de reconnaissance, de décès : 100 fr.
Extraits de mariage, de divorce : 150 fr.

(Plus retour 25 fr., ou enveloppe timbrée.)

Les Activités des Associations Locales

L'AÉRO-CLUB DE SAINT-CLOUD

« Groupe aérien Colonel-Thénault »

Le nombre total d'heures de vol effectuées dans l'année 1958 dépasse 1.089 heures. Sept appareils de Groupe (5 Jodel, 1 Stampe et 1 Aiglou) ont permis cette activité :

— 10 brevets 1^{er} degré ;

— 3 brevets 2^e degré.

Le budget de l'Aéro-Club s'est équilibré, en recettes et en dépenses, à 10.486.000 fr. ; la subvention de la ville rentre pour 140.000 fr. dans cette somme.

Une option a été prise pour l'achat d'un quadriplace Jodel.

Ces renseignements très succincts montrent combien grande est l'activité du *Groupe Aérien Colonel-Thénault*, dont nous sommes fiers, et inciteront les Clodoaldiens intéressés par l'aviation à devenir membres.

Pour tous renseignements, ils peuvent s'adresser, soit à la Mairie, soit au hangar de l'Aéro-Club de Saint-Cloud à Toussus-le-Noble, Aéroport de Paris.

Nous remercions le bureau de l'Aéro-Club et son Président, M. Alain COUTUREAU, de l'effort qu'ils fournissent, et du dévouement dont ils font preuve.

Automobile-Club de Saint-Cloud

L'« Automobile-Club » prépare ses septièmes « six-heures » qui se courront dans la nuit des 24 au 25 octobre. Le parcours de régularité à soixante de moyenne fait cette année le tour de Paris par Maisons-Laffitte, les environs d'Ermenonville, la forêt de Fontainebleau et la Vallée de Chevreuse. Après le départ de Saint-Cloud, les concurrents « s'expliqueront » contre la montre d'abord sur l'aéroport de Toussus, puis, après plus de 250 km de parcours, dans deux courses de côtes, avant de rentrer à Saint-Cloud. Les champions — Annie SOISBAULT, CONSTEN sont des habitués — se départageront le dimanche matin sous le Pont de Saint-Colud comme habituellement, en présence de nombreux spectateurs et des caméras de télévision.

L'Ecurie de Saint-Cloud, détentrice du Challenge, fait appel, d'une part, aux sportifs du volant pour renforcer son équipe des BURLAT, LE BIHAN, GORJU, MISE, RICHARD, DRINGENBERG, et, d'autre part, aux bonnes volontés pour aider son président Marin et le Directeur de course BUFFAVENT à organiser les contrôles.

Président MARIN, Conseiller municipal, 1, rue Vauguyon, à Saint-Cloud.

Cercle Hippique de Saint-Cloud

Dans sa dernière réunion, le Bureau a élu à l'unanimité à la Vice-Présidence, notre concitoyen M. Jean DE FAUCON, personnalité très connue dans les milieux hippiques, dont la compétence unanimement reconnue sera précieuse à tous points de vue à notre jeune cercle.

M. Jean DE FAUCON s'occupera tout spécialement des questions sportives, et dès que nous le pourrons, des concours hippiques et autres compétitions auxquels nous désirons pouvoir participer. Grâce à son intervention, notre affiliation à la Fédération Française des Sports Equestres a été particulièrement rapide.

Notre organisation se poursuit de jour en jour, et, déjà, nous avons un certain nombre de personnes qui se groupent sous les couleurs du C.H.S.C., ou qui nous demandent des renseignements.

A l'heure actuelle, afin de permettre à tous ceux qui désirent pratiquer l'équitation en attendant la réalisation de nos projets qui sont de longue haleine, voici la formule que nous avons mise sur pied :

— Manège à Boulogne (Commandant RAYNAUD) en accord avec la Section équestre de l'A.C.B.B., ce qui nous permet de bénéficier des mêmes avantages :

- cotisation, y compris celle du C.H.S.C., et l'assurance 1.700 fr. par an
- Prix de l'heure de monte (club) ... 600 fr.
- " " (hors club) . 700 fr.

— Reprise tous les jours, sorties au Bois et possibilités de sorties à Maisons-Laffite, soit en groupe, soit à titre individuel, après les accords que nous avons pris.

Les inscriptions sont reçues chez le vice-président, M. Robert RISCH, 5, rue Dailly, à Saint-Cloud (tél. : Molitor 40-52), qui fournira également tous les renseignements.

Afin de nous présenter aux Autorités Officielles avec lesquelles nous sommes déjà ou nous serons en rapport, nous demandons à tous ceux qui s'intéressent à l'équitation, de se faire inscrire, soit comme membre actif, membre d'honneur, membre honoraire, de vouloir bien prendre la carte fédérale par notre intermédiaire afin de nous accorder l'importance dont nous avons besoin.

**

Le « Cercle Hippique de Saint-Cloud » a présenté, le 3 mai, dans le cadre des « Fêtes de Mai », un spectacle hippique comprenant un travail de manège, carrousel, concours hippique, gymkana, en collaboration avec la section équestre de l'A.C.B.B. et la Sabretache de Maisons-Laffite.

Présentation particulièrement réussie, et le Comité directeur tient à remercier tous les participants ainsi que ceux qui sont venus applaudir et encourager nos cavalières et cavaliers.

A l'issue de cette manifestation présidée par M. BRUNAU, Inspecteur général des Beaux-Arts, un vin d'honneur avait été organisé par le Comité des Fêtes de Mai.

Ont successivement pris la parole :

— le Président du Comité des Fêtes de Mai, M. DRIEUX ;

— M. CLÉMENT, maire adjoint qui, au nom de la Ville qu'il représentait en l'absence du maire M. CHAVETON retenu à Maidenhead, a tenu à remercier tous ceux qui se dévouent pour donner à ces fêtes l'éclat que mérite Saint-Cloud ;

— M. MARIN, conseiller municipal, Président du Cercle Hippique de Saint-Cloud, dans une improvisation toute méridionale, a remercié tous ceux qui ont participé à la réussite de cette fête : M. BRUNAU qui — en sa qualité de conservateur du Parc — nous a facilité la tâche, la Sabretache de Maisons-Laffite, le Commandant RAYNAUD, qui nous a fait une brillante démonstration de haute école — enfin à tous ceux qui ont donné d'une façon anonyme tout leur temps pour réaliser cette fête ;

— M. BRUNAU, Inspecteur des Beaux-Arts, a bien voulu spontanément et avec les mots qui conviennent, remercier les organisateurs de cette Fête de Mai, et de cette présentation hippique, et témoigner de sa satisfaction de voir le Parc de Saint-Cloud être le théâtre de manifestations de qualité ;

— Pour terminer, M. BOURDIER, représentant les Forains, a dit l'attachement de sa corporation aux Fêtes de Saint-Cloud.

Notre ambition est de faire représenter nos couleurs bleu et or dans diverses compétitions, et nous pouvons y parvenir avec l'aide de tous.

ROTARY-CLUB DE SAINT-CLOUD

A la suite des inondations survenues ces derniers mois à Madagascar, le « Rotary Club » de Saint-Cloud a fait parvenir au « Rotary Club » de Tananarive une somme de cinquante mille francs pour aide aux sinistrés.

**

Les 4, 5, et 6 juin derniers, une délégation du « Rotary Club » de Saint-Cloud a rendu au « Rotary Club » de Maidenhead la visite effectuée par ce dernier à Saint-Cloud en novembre dernier à l'occasion de la cérémonie de remise de Charte.

Au cours de ce séjour trop bref, le programme était bien rempli : visite du Château de Windsor, visite de Londres, spectacle (*Royal Tourneament*, qui équivaut sensiblement à nos Nuits de l'Armée), visite d'Oxford et du Château de Blenheim, demeure des ducs de Malborough où naquit Sir Winston CHURCHILL.

Un dîner d'adieu, suivi d'une soirée dansante, clôtura cette visite d'où nous garderons le souvenir d'un accueil chaleureux et d'une gentillesse émouvante.

Des liens s'étant déjà formés en novembre — ils se sont développés — et ce voyage très agréable ne peut qu'augmenter l'amitié et le rapprochement de nos deux belles cités

L'accueil de nos amis de Maidenhead fut plus que cordial.

Dès la première journée, un déjeuner officiel réunissait les deux clubs en présence de M^{me} LONGWORTH, maire de Maidenhead, du Président du « Rotary Club » de Maidenhead, F. G. ROGERS et de Madame, de M. Stanley PLATT, vice-président du « Rotary Club » de Maidenhead, et de Madame, tous deux bien connus des Clodoaldiens, du Président du « Rotary Club » de Saint-Cloud, M^e CHARGELEGUE et de Madame, du Gouverneur du 109^e district, E. J. RAY et de Madame.

Conduite par le Président et M^{me} CHARGELEGUE, la délégation de Saint-Cloud comprenait : M. et M^{me} Pierre BOURGEOIS, M. et M^{me} Jacques TRODE, M. et M^{me} Claude COLIN, M. et M^{me} Julien SCHREDER, M. Elie ROZENTAL, M^{me} Pierre PETROV et M^{lle} Danielle GENTILINI.

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS

Section de Saint-Cloud

La section de la Fédération Nationale des Combattants Républicains de Saint-Cloud s'est réunie en assemblée générale le dimanche 19 avril.

Après le compte rendu moral et financier, elle a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : M. HATRY Alexandre ;

Vice-Présidents : MM. JONACK Marcel, DELARFEUX Eugène, MARÉCHAL Edouard ;

Trésorier : M. PRETRE Raymond ;

Secrétaire : M. LEFEVRE Armand ;

Membres du comité : MM. ANNET BONDY, CAPELLI, CATTET, DUCROS, DURET, FAGOTHEY GODIN, MARCOIN, MOUREAUX, PAPELARD, SIMON LUCIEN, VION.

Porte-drapeau : M. VERRY André.

Il est procédé à la nomination des Commissions, Comité d'entente, Intersociétés, Congrès, etc.

**

Au cours de cette réunion, l'Association clodoaldienne des Mutilés et les Anciens Prisonniers de 1914-1918 ont également élu leur bureau.

Mutilés, Président : M. MARÉCHAL Edouard.

Prisonniers 1914-1918, Président : M. DELARFEUX Eugène.

**

Vote de confiance à la Fédération nationale pour qu'aboutissent les revendications des Anciens Combattants.

LA KERMESSSE DES SCOUTS ET GUIDES

Au milieu de la deuxième quinzaine de mai, qui n'a pas été favorisée par le temps, s'est pourtant trouvée une journée radieuse, celle du dimanche 24, choisie par les scouts et les guides pour leur kermesse au marché de Montretout qui devient une tradition. C'est, en effet, la troisième année que le marché est ainsi détourné de sa destination habituelle, et devient un lieu de réjouissance où peuvent à loisir s'exercer les talents des jeunes et des moins jeunes aux jeux d'adresse ou de hasard, variés et plaisants, offerts aux Clodoaldiens.

L'originalité des organisateurs (parents, anciens et les jeunes eux-mêmes) s'était donnée libre cours en annonçant cette kermesse dès le 10 mai par une première parade brillante et bruyante, par les distributeurs de tracts munis de cagoules multicolores, enfin le matin du 24, par un dernier défilé de plus de dix voitures abondamment décorées et montées par une foule de jeunes portant les déguisements sous lesquels ils devaient animer les jeux. Justifiant le titre de la *Kermesse Chanteclair*, chaque stand était en effet sous le signe d'une chanson qu'illustrait sa décoration et les costumes de ceux qui le tenaient.

De la fin de la matinée jusqu'au soir, les visiteurs vinrent par milliers, qui une demi-heure, qui quelques heures, à la fois pour se divertir et pour exprimer leur intérêt envers un mouvement qui veut contribuer, dans la mesure de ses moyens, à résoudre l'un des problèmes majeurs posés aux Français de 1950 : celui de la jeunesse.

Dans cette perspective, le Comité des Amis des Scouts et Guides de Saint-Cloud, animé par M. J. CHOISSET, ainsi que les responsables des deux mouvements : M. P. LAMAISSON, pour les garçons, et M^{me} D. BOUYGUES, pour les filles ; et les chefs des diverses unités ont été heureux d'accueillir au dîner-spectacle qui clôturait la journée : M. le Maire

et plusieurs membres de la Municipalité, et MM. les Curés de Saint-Cloud et du Val-d'Or. Faut-il ajouter que les animateurs de cette soirée ont mis à l'épreuve quelques-unes des personnalités présentes en leur proposant d'« entrer dans le jeu », ce qu'ils ont fait avec une bonne grâce qui a été unanimement appréciée par les parents, les anciens et tous les amis de la jeunesse qui composaient l'assistance.

Et à l'issue du feu d'artifice, le speaker donna congé sur un dernier refrain : « *Nous nous reverrons, ce n'est qu'un au revoir* ».

CROIX-ROUGE FRANÇAISE Comité de Saint-Cloud

Concours de ballons du 7 mai

Nous avons reçu en retour 10 % environ des cartes envoyées avec les ballons. Nous avons rendu à chacun sa carte, et nous espérons qu'il y sera répondu. Certaines cartes sont accompagnées de lettres très touchantes qui prouvent le respect que tous les pays portent à la Croix-Rouge. Nous remercions tous ceux qui, en participant au concours, ont aidé aux œuvres de notre Comité.

Gymnastique corrective

Les cours recommenceront au 1^{er} octobre. Ils seront précédés d'une visite médicale. Les enfants déjà inscrits seront convoqués. Les autres sont priés d'écrire : *Croix-Rouge Française - Saint-Cloud*, ou de venir s'inscrire à la *permanence* : le mardi à 17 h. 30 à partir du 15 septembre - Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.

Placements d'enfants

Tous les dossiers d'enfants qui nous ont été remis, ont reçu satisfaction pour les placements en aeriums et en diverses catégories de placements sanitaires.

De nombreux enfants de Saint-Cloud partent dans notre placement familial du Doubs.

Pour les enfants déficients, nous rappelons aux parents que les placements d'hiver sont encore plus profitables à la santé de ces enfants.

Secourisme et cours divers

Venir dès le début des permanences s'inscrire pour les sessions d'octobre.

Le Comité d'entraide sociale de Saint-Cloud

Le Comité a tenu son assemblée générale annuelle le 2 juin et a réélu le bureau sortant :

Président : M. JOULIA ;

Vice-Présidents : MM. LANDRE et DE BAYNAST ;

Secrétaire : M. GELLY ;

Trésorier : M. KING.

M. JOULIA a exposé que les œuvres gérées par le Comité avaient eu durant l'exercice 1958 une activité accrue par rapport aux années précédentes. Le dispensaire de la rue Albert-1^{er} fonctionne fort bien pour la plus grande satisfaction des habitants du quartier, et grâce au dévouement de Sœur Jeanne de Chantal et de Sœur Tarticienne. La colonie de vacances de La Roche-sur-Foron attire de plus en plus d'enfants. Par contre, le cours ménager serait susceptible, vu son organisation, de rendre de grands services à des jeunes filles et à des maîtresses de maison, s'il était plus fréquenté.

Le Comité a émis l'avis que soit créée au plus tôt dans le quartier une salle de réunion pour les enfants, qui, au nombre d'environ une centaine, se rendent, dans leurs moments de liberté, dans les locaux par trop exigus du dispensaire.

Compte Rendu Analytique des Séances du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 AVRIL 1959

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le mercredi huit avril, à 21 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. F. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. CHAVETON, maire, MM. MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. Jean CLEMENT, RAYNAUD, adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, RAVASSE, COLLAIN, MARIN, PETIT, BOURGUES, GIRAUD, MAILLET, M^{me} CHOISET, MM. GUILLAUME, PLEAU, LEMONNIER, COLIN, SCHMITT, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DELAHAYE, M^{me} LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : MM. COUTUREAU, DUCROS.

Secrétaire de Séance : M. MAILLET.

Le Conseil, après examen des questions qui lui sont présentées, décide, à l'unanimité :

1°) de proposer à la Direction des Contributions Directes de Versailles la liste de 24 personnes qui lui a été soumise par la Municipalité, comme membres de la Commission Communale des Contributions Directes;

2°) de donner un avis favorable pour la cession par les Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, au profit de l'Administration des Ponts-et-Chaussées d'une parcelle de terrain de 283 m², 10 prise au droit de l'Hospice Lelégard-Laval, rue Pasteur, sur une profondeur de 6 mètres tout au long de la propriété en vue de l'élargissement de la RN N° 307;

3°) d'ajourner, pour complément d'étude, une demande de bourse départementale d'études qui lui est soumise;

4°) d'envoyer, comme les années précédentes, un colis aux militaires servant en Afrique du Nord, et ouvre le crédit nécessaire à cet effet;

5°) d'admettre en non-valeur un bulletin de recettes émis à tort;

6°) d'autoriser le Maire à régler Maître LECOCOQ, Avocat à la Cour d'appel de Paris, lequel a été appelé à défendre les intérêts de la ville dans une affaire auprès de la 6^e Cour d'Appel de Paris, une note d'honoraires de 50.000 fr.

M. SCHMITT demande si la question de bourse départementale d'études qui avait été ajournée précédemment pour complément d'étude, pourrait être solutionnée ce jour-même.

Après une suspension de séance pour permettre aux membres du Conseil l'étude du dossier présenté.

LE CONSEIL,

Décide, à l'unanimité, d'accorder au demandeur, une bourse communale exceptionnelle de 10.000 fr.;

Ouvre un crédit de même somme, qui sera inscrit au Budget Additionnel de 1959.

La séance est levée à 22 h. 45.

Le Secrétaire de Séance :
P. MAILLET

SEANCE DU 28 AVRIL 1959

Présents : M. CHAVETON, maire, MM. MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, RAVASSE, COLLAIN, MARIN, PETIT, BOURGUES, MAILLET, M^{me} CHOISET, MM. PLEAU, LEMONNIER, COLIN, SCHMITT, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DELAHAYE, M^{me} LORRAIN, MM. DUCROS, HARDOUIN.

Absents excusés : MM. GIRAUD, GUILLAUME.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. GIRAUD a donné pouvoir à M. HARDOUIN;

M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. COLIN.

M. BOURGUES est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 1959 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de M. DEMANGE, Préfet de Seine-et-Oise, pour le don qui a été fait par la ville en faveur des sinistrés de Madagascar.

Le Maire donne ensuite lecture de la lettre en date du 21 avril 1959, de M. SAMSON, Président du Comité d'Entente des Anciens combattants de Saint-Cloud demandant l'adoption par le Conseil d'un vœu tendant à rétablir la « retraite du Combattant ».

Ce vœu, dont le texte suit, est adopté à l'unanimité.

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud, se faisant l'écho de la profonde et légitime émotion suscitée parmi les Anciens Combattants et Victimes de guerre, par l'ordonnance portant suppression de la retraite du combattant au plus grand nombre d'entre eux, émet un vœu demandant l'abrogation de la dite ordonnance et déclare s'opposer à toutes atteintes aux droits sacrés constamment reconnus à ceux qui n'ont ménagé aucun sacrifice à la Patrie. »

Le Conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1°) Décide, par 25 voix et 2 abstentions, d'accorder aux sociétés locales, œuvres charitables ou d'assistance, sociétés sportives, des subventions au titre de l'année 1959.

Se sont abstenus :

a) M. LEMONNIER, qui estime qu'il serait plus souhaitable de bloquer à la disposition de la commission des sports des fonds pour accorder des bourses aux jeunes sportifs de Saint-Cloud, et qui désirent pratiquer leurs sports préférés, plutôt que d'accorder des subventions à des sociétés sportives locales dont certains membres ne sont pas domiciliés dans la commune, notamment en ce qui concerne le « Groupe Aérien Colonel-Thénault » (Aéro-Club de Saint-Cloud) et du Club Hippique de Saint-Cloud.

b) M. DELAHAYE, qui est en désaccord avec les propositions faites par la commission des fêtes et sports, plus particulièrement en ce qui concerne la subvention attribuée au C.S.O.

2°) Adopte les nouveaux barèmes de la colonie de vacances municipale au Château de Charbonnière. D'autre part, afin de réduire les charges de la ville, décide, à l'unanimité, de faire supporter par les familles des enfants n'habitant pas Saint-Cloud et par les familles des enfants habitant la commune (catégories de 600 et 660 fr. par jour), les frais de transport se montant, par enfant, à 500 fr. (aller et retour).

3°) A la suite d'un échange de vues général, le Conseil, à l'unanimité, charge la municipalité de recueillir les offres de la Société Immobilière, propriétaire d'un local situé Parc de la Bérengère, lequel pourrait éventuellement être acquis par la ville pour l'installation d'une « halte d'enfants » dans ce quartier.

4°) Approuve, à l'unanimité, le programme des travaux d'entretien pour 1959.

5°) Décide, à l'unanimité, le relèvement des indemnités représentatives de logement au personnel enseignant non logé.

6°) Décide, par 26 voix contre une, le relèvement du prix des repas dans les cantines scolaires de la ville.

A L'UNANIMITÉ :

7°) Décide le relèvement du tarif horaire accordé au personnel enseignant pour la surveillance des cantines scolaires.

8°) Décide le relèvement de l'abonnement à la Bibliothèque municipale.

9°) Approuve les dépenses imprévues de l'exercice 1958.

10°) Approuve le compte communal du Gaz pour l'exercice 1958.

11°) Décide le relèvement de l'indemnité spéciale allouée aux sapeurs-pompiers employés communaux qui assurent une permanence d'incendie.

12°) Décide l'ouverture de crédits complémentaires.

13°) Décide l'abonnement à diverses publications administratives nécessaires à la Municipalité et aux services généraux de la Mairie.

14°) Décide la réalisation d'un emprunt de 10 millions pour participation de la ville dans les travaux de la rue Dailly (mur de soutènement, portique, escalier, réfection trottoir de la rue du Docteur-Desfossez).

15°) Sur la proposition de M. LEMONNIER, l'examen du Budget Primitif est reporté au 29 avril en raison de l'heure tardive.

16°) Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à passer des marchés de gré à gré avec M. BOUCHARECHAS et le Comptoir Clodoaldiens des produits laitiers pour fournitures, pendant l'année 1959, de denrées aux cantines scolaires de la ville.

La séance est levée à 24 heures.

SEANCE DU 29 AVRIL 1959

Présents : M. CHAVETON, maire, M. MONSEL, M^{me} CLEMENT, MM. RAYNAUD, COUTUREAU, adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSE, COLLAIN, MARIN, PETIT, BOURGUES, MAILLET, M^{me} CHOISSET, MM. PLEAU, LEMONNIER, COLIN, SCHMITT, DELAHAYE, M^{me} LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : MM. ROLLIN, CLEMENT, adjoints; MM. GIRAUD, GUILLAUME, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DUCROS.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à M^{me} CLEMENT;
M. CLEMENT a donné pouvoir à M. MONSEL;
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. HARDOUIN;
M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. COLIN;
M^{me} DESAUBLIAUX a donné pouvoir à M. SCHMITT;
M. DUCROS a donné pouvoir à M. CHAVETON.

M. BOURGUES est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Avant l'examen du Budget Primitif pour 1959, M. le Maire donne lecture de la lettre en date du 27 février 1959 qui a été adressée à la Préfecture au sujet de l'allocation de l'Etat pour exonérations fiscales, et de la réponse de M. le Préfet de Seine-et-Oise en date du 25 avril 1959.

Cette lettre expose les raisons pour lesquelles l'allocation attribuée à la ville de Saint-Cloud ne peut être augmentée.

Le Conseil continue ensuite l'examen des questions de l'ordre du jour :

A L'UNANIMITÉ :

1^o) Décide la répartition des fonds provenant de la « Loi Barangé (programme 1960). »

2^o) Décide que la ville participera par moitié dans les frais d'installation du nouveau portique d'entrée du Bas-Parc de Saint-Cloud pour la fête patronale; l'autre moitié étant supportée par le Comité des Fêtes de Mai.

3^o) Décide la création de 2 postes de professeurs d'éducation physique (homme et femme) dans les écoles primaires publiques de la ville.

4^o) Autorise le règlement d'une note de frais d'honoraires présentée par Maître CHASTEL, Huissier à Sèvres, qui a défendu les intérêts de la ville dans l'affaire LEROY.

5^o) A la suite de la lecture par le Maire de son rapport concernant le Budget Primitif de 1959, le Conseil, à l'unanimité, vote le budget qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 352.943.718 fr.

Pendant la lecture de ce rapport, des échanges de vues ont eu lieu :

a) sur la création d'une tribune libre dans le bulletin municipal;

b) sur l'affaire du local Brémont — H.L.M. Quai Carnot — à la demande de M. LEMONNIER, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander au « Foyer du Fonctionnaire et de la famille » une somme de un million de francs à titre de dommages et intérêts, plus une astreinte de 50.000 fr. par mois tant qu'un local identique n'aura pas été mis à la disposition de la ville;

c) sur la proposition de M. LEMONNIER, le Conseil, à l'unanimité, charge le Maire de présenter un rapport comptable sur l'utilisation des crédits du Budget Primitif de 1959 avant qu'intervienne le vote du budget supplémentaire.

6^o) Sur la demande de M. SCHMITT, le Conseil émet, à l'unanimité, un vœu concernant l'urgence de la réfection des cours de récréation du lycée de Garçons.

AFFAIRES DIVERSES :

A la demande de M. DELAHAYE et après échange de vues entre plusieurs membres, le Conseil, à l'unanimité, charge M. MONSEL de prendre contact avec les Ets « Pompes Guinard » pour participation des dits établissements à l'édification d'une tribune sur le Stade Municipal quai Carnot.

La séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de Séance :
H. BOURGUES

SEANCE DU 8 JUIN 1959

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le lundi huit juin, à vingt-et-une heures quinze, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis sous la

présidence de M. F. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. CHAVETON, maire; MM. MONSEL, ROLLIN, RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, COLLAIN, MARIN, PETIT, MAILLET, M^{me} CHOISSET, MM. GUILLAUME, PLEAU, SCHMITT, DELAHAYE, M^{me} LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : M^{me} CLEMENT, adjoint; MM. RAVAISSE, BOURGUES, GIRAUD, LEMONNIER, COLIN, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DUCROS.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M^{me} CLEMENT a donné pouvoir à M^{me} LORRAIN;
M. RAVAISSE a donné pouvoir à M. PETIT;
M. BOURGUES a donné pouvoir à M. CHAVETON;
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MARIN;
M. LEMONNIER a donné pouvoir à M. SCHMITT;
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME;
M^{me} DESAUBLIAUX a donné pouvoir à M. DE PLINVAL;
M. DUCROS a donné pouvoir à M. MONSEL.

M. MAILLET est nommé, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

Le Conseil procède à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour :

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à faire toutes démarches utiles en vue d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, le terrain nécessaire à la Société Immobilière « La Réserve de Buzenval » pour la réalisation de son ensemble immobilier, sous réserve que cette opération n'obère en rien les finances communales.

AFFAIRES DIVERSES :

M. le Maire rend compte des dispositions qu'il a prises à la suite de l'occupation par des « squatters » de l'immeuble Faron, situé 23, rue Armengaud.

En raison du danger que présentait pour les nombreux enfants de ces familles l'occupation de cet immeuble, il a pris toutes dispositions d'urgence pour les héberger, pour quelques jours seulement, au Centre Culturel municipal, rue des Ecoles.

Cette mesure, tout à fait exceptionnelle, a été commandée par des sentiments de la plus stricte humanité.

Ont pris part à la discussion : MM. ROLLIN, MONSEL, CLEMENT, SCHMITT.

Des contacts ont été pris avec l'Autorité de tutelle étant donné que la Ville de Saint-Cloud ne dispose d'aucun logement. La séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de séance :
P. MAILLET

SEANCE DU 23 JUIN 1959

Présents : M. CHAVETON, Maire; MM. MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, Adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, COLLAIN, MARIN, PETIT, GIRAUD, MAILLET, M^{me} CHOISSET, MM. GUILLAUME, LEMONNIER, SCHMITT, M^{me} DESAUBLIAUX, MM. DUCROS, HARDOUIN.

Absents excusés : MM. RAVAISSE, BOURGUES, PLEAU, DELAHAYE, M^{me} LORRAIN.

Absent : M. COLIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. RAVAISSE a donné pouvoir à M. LEMONNIER;
M. BOURGUES a donné pouvoir à M. CHAVETON;
M. PLEAU a donné pouvoir à M. MONSEL;
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. COUTUREAU;
M^{me} LORRAIN a donné pouvoir à M^{me} CLEMENT.

M. MAILLET est nommé, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des 28 et 29 avril et du 8 juin 1959 sont adoptés à l'unanimité.

M. LEMONNIER, au nom de M. RAVAISSE, fait néanmoins remarquer que le procès-verbal du Conseil Municipal de la Séance du 28 avril 1959 relatif à la discussion de la « halte d'enfants » au Parc de la Bérengère ne reflète pas suffisamment l'opposition qui s'était montrée.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité, vote une adresse de félicitations à Mrs LONGWORTH à l'occasion de son élection de Maire de Maidenhead.

Le Conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à contracter un emprunt de 10 millions pour travaux de remise en état des postes de transfert et amélioration du réseau d'éclairage public.

2°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à contracter un emprunt de 35 millions pour travaux d'assainissement (Bassin du Val d'Or « A »).

3°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à contracter un emprunt de 30 millions pour travaux d'agrandissement du Garage des Pompiers, avenue du Mal-Foch, et construction de logements pour les Sapeurs-Pompiers Communaux.

4°) Décide, à l'unanimité, la révision des tarifs des droits de place des autocars et taxis stationnant les jours de courses à proximité de l'Hippodrome de Saint-Cloud.

5°) Approuve, à l'unanimité, les nouvelles indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes.

6°) Approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des concessions trentenaires et perpétuelles dans le Cimetière de Saint-Cloud.

7°) Fixe, à l'unanimité, à 2.000 fr. par mètre carré le tarif d'enlèvement des gravois et autres dépôts sur la voie publique, étant entendu qu'une mise en demeure préalable sera notifiée aux intéressés.

8°) Décide, à l'unanimité, le relèvement de 30 % du tarif des droits de place et de location de matériel sur les marchés de Saint-Cloud. En ce qui concerne le marché de la rue Dailly, aucune augmentation de droit de place ne sera faite pendant la durée des travaux de construction de l'immeuble H.L.M.

9°) Fixe, à l'unanimité, le tarif à appliquer aux membres du personnel enseignant prenant leur repas dans les cantines scolaires.

10°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat d'assurance extra-scolaire avec la Compagnie « La Prévoyance » pour couvrir les risques d'accidents causés ou subis par les enfants lors d'une activité quelconque organisée par la ville en dehors des horaires de fréquentation scolaire.

11°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à traiter au mieux des intérêts de la ville et des co-participants de la réalisation S.E.M.I.B.O., 71, rue Sevin-Vincent, pour l'établissement d'un contrat d'assurances, étant entendu qu'une sous-commission du Conseil Municipal examinera en détail les deux contrats proposés.

12°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 13.980.000 fr. pour le financement des travaux du chantier ouvert par la S.E.M.I.B.O., 71, rue Sevin-Vincent, actuellement en voie d'achèvement.

13°) Décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les terrains Osteitner, rue du Camp Canadien (CD 180 - embranchement), à Saint-Cloud, en vue de l'aménagement d'un parking face à l'entrée du Champ de Courses.

Décide, à l'unanimité, de prévoir les réservations suivantes au Projet du Plan d'aménagement communal comme espaces publics en plus de celles déjà votées lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 1958, à savoir :

a) bande de terrain en bordure de la rue du Camp Canadien (CD 180 - embranchement) entre la rue de Buzenval et le boulevard de la République, en vue de l'aménagement d'un parking.

b) des terrains compris entre la rue de l'Aqueduc, la rue du Mont-Valérien et la Société Immobilière « La Porte du Soleil », en vue de la construction d'une piscine publique.

AFFAIRES DIVERSES :

A. — Désigne, par 25 voix et 1 abstention, deux représentants des collectivités locales au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

B. — Autorise, à l'unanimité, le Maire à défendre devant la Cour de Cassation, au pourvoi des époux REALE.

C. — Emet, à l'unanimité, un vœu pour le prolongement de la ligne d'autobus 244 jusqu'à Garches (Hôpital Raymond-Poincaré).

D. — Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société Auxiliaire de Nettoyement Urbain pour l'installation gratuite sur le territoire de la Ville de corbeilles à papier.

E. — Approuve, à l'unanimité, la pose de panneaux « Stop » dans treize emplacements différents de la ville.

F. — Approuve, à l'unanimité, sous réserve, le rattachement au réseau général d'éclairage public, de la ligne privée alimentant l'avenue de Nancy.

G. — Autorise, à l'unanimité, la réparation de l'appareil de cinéma Hortson à la Salle des Fêtes municipale.

La séance est levée le 24 juin 1959, à 0 h. 30.

Le Secrétaire de séance :

P. MAILLET

NAISSANCES

Hermand Emmanuel, Jaszay Bernard Pierre, Cannelle Pascal, Dupont Arlette Paulette, Latinié Gérard Roger, Bergis Thibault Jehan-Régis, Courtel Patricia, Le Moullac Patrice Denis Joseph Marie, Perin Philippe, Harne Brigitte, Morvan Brigitte Marie, Cassar Gérard, Javaloyas Federico, Lefevre Pascale Anne Elisabeth, Javit Marie Christine Raymonde, Letang Hervé Georges, Chartier Christophe Fernand Guy, Krausch Catherine Jeanne, Petrel Josiane, Harrang Dominique, Fortunet Jean Albert Paul, Wolff Isabelle Marie-Hélène, Macel Brigitte Pascale, Guelton Fabrice Claude, Bedu Dominique Maurice, Libault de la Chevasnerie Béatrice Chantal Marie Joseph, Mallard Alain Louis Marie, Duverne Chantal Véronique, Serrière Olivier, Guillere Christine Eliane Yvonne Aimée, Grannec Anne-Marie Jeanne Berthe, de Douhet d'Auzers Véronique Marie, Bertry Franck Jacques Eric, Moser Laurence Juliette Marie-Thérèse, Cedaro Paolo Silvano, Vallet Jean Pierre, Andrieux Richard Benoît Didier, David Jacqueline Germaine Madeleine, Mallet Francis Charles, Soulie Daniel Sylvain Raoul, Cochelin Jean-François Laurent Thierry, Lorcet Martial, Pinzin Dorine, Thirard Vincent Jean, Devoti Anita Rose.

MARIAGES

Devaux Jacques Jean et Lagraverie Marie Claude Andrée; Ventura Giocchino et Boreckij Jeannine; Fane Julian Peers et Bouvy Françoise Michelle; Morvan Marcel Achille et Brun Yvonne Alice; Daïsbïn François Louis Joseph et Couedou Andrée Léontine; Viguet Jacques Joseph et Hamelin Nicole Andrée; Debiard Monique Anna et Krejci Ferdinand; Sentenac François Bertrand et Vaillant Marie-Louise Roseline; Sage Rolland Eugène et Emond Colette Juliette Louise; Gybely André Paul et Gendron Claudine Marie Suzanne, Rosenfeld Georges et Eledo Eliane Pierrette; Fertou Ernest Charles et Brisset Josette; Fischer Jean Eugène Charles et Cense Françoise Nicole; Urrutibechety Fabien Alexandre Jean et Coutant Simone Pierrette; Dang-Vũ Hung et Rideau Jeanne Marie Josiane; Fichet Gabriel Baptiste Henri et Vallin Marie-Louise; Savaen Roger et Majerus Olga Yvonne; Bourrée Marcel Victor René et Bichere Colette Monique Christiane; Goyard Charles et Mourgues Maria Thérèse Laurette; Pierre Jean Raymond et Yerobi Maria del Consuelo; Noble Jean-Marie Abel et Goisblin Elise Yvonne; Dellon François Marie Joseph et de Place Anne-Marie Françoise Henriette; Mianne Max Paul et Blanchard Monique Christiane; Vanglabeck Roger Julien et Mesme Josette Eugénie Léontine; Bizot Raymond Julien et Blanc Renée Yvette; Guillemant Roger et Huret Gisèle Irma Elise; Bertrand René Honoré Jean Marie et Louail Annick Yvette Marie Louise; Tissier Gilbert Henri et Verdelet Monique Marguerite; Baugin-Boulze Lucien Georges et Maison Nicole Marguerite Alice; Bogrand Robert Maurice Raphaël et Gentilini Monique Suzanne Andrée; Grenier Michel Etienne Marcel et Bugat Marie-Thérèse Denise; Lamaison François Henri Auguste et Goguel Marie-France Anne; Morel Jean Charles Constant et Allard Josette Michèle Marcelle; Perrault Jacques Jean et Pollet Eliane Françoise Christiane; Knus Jacques Léon et Chatelier Nicole Mauricette; Richard Jacques Paul et Bourjala Claude Elise; Biro Paul Georges et Brughiera Mirella; Bolley Alain Jacques Michel et Chaperot Brigitte Marguerite Marie Cécile; Haudiquet Jean Claude et Moreau Annie Jeannine; Sarafopoulos Demetre et Kasapoglu Eriyfi; Le Monies de Sagazan Henri Yves René Gabriel et Tertrais Annick Marie.

DECES

Lily Dahl, 60 ans; Gueguen Joseph Félix Emmanuel Gabriel, 74 ans; Bouvet Marie Louise Suzanne, fe Bruhier, 70 ans; Cuirassier Marie Louise, Vve Leguiller, 77 ans; Kritzler Emile, 74 ans; Cagnard Stéphanie Eugénie, Vve Marie, 76 ans; Ferre Henri Julien, 53 ans; Pras Marie, 73 ans; Laborde Rosa Ernestine, Vve Mathes, 84 ans; Laude Marie, Fe Duperat, 72 ans; Moubeche Eugène Marie Alexis, 56 ans; Limosin Louise Julia, Vve Fortier, 83 ans; Pembose Marie, Vve Reboux, 60 ans; Potier Joseph Timothée, 76 ans; Montigny Armand, 60 ans; Manceau Lucien Maurice, 58 ans; Leroy Emile Adolphe, 81 ans; Antonelli Hélène Louise, Fe Bosano, 72 ans; Vandendriessche Jean Baptiste, 79 ans; Roos Marie Alice, Vve Lasne, 76 ans; Defontaine Jean Baptiste Joseph Marie, 76 ans; Dupuy Marguerite Vve Delouche, 73 ans; Dekint Constantin, 68 ans; Nagnan Jeanne Marie Emilia, Fe Sardou, 46 ans; Rousselle Louise Aimée, Fe Regnier, 81 ans; Huguenin Marie Alix, Vve Buire, 94 ans; Lartaud Antoinette, Vve Desgrolat, 67 ans; Rouvray Pierrette, Fe Lephilipponat, 80 ans; Roucairol Marie Louis Emile, 83 ans; Bernard Alphonsine Ernestine Jeanne, Vve Iris, 62 ans.

PHARMACIE DU VAL-D'OR

J. SANGUINETTI, Pharmacien, - 51 bis, rue du Val-d'Or - MOL. 99-83

Homéopathie - Allopathie - Analyses
Derma-biologie - Helena Rubinsten



MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

- 13, Rue Henri-Regnault -
SAINT-CLOUD • MOL. 49-68

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 320.000.000 de Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES
61, Quai Carnot MOLitor 87-75

FLAMBEAUX ET PORTE-FLAMBEAUX D'ANNIVERSAIRE
ET TOUTES LES BOUGIES

Laboratoire Industriel "SELAR"

72, Quai Carnot - SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 40-42

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod - Tél. MOL. 54-09
MÊME MAISON : Rue Coutureau

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

QUINCAILLERIE ET DROGUERIE DU PARC

S. LENORMAND

5, PARC DE LA BÉRENGÈRE -:- SAINT-CLOUD (S.-ET-O.)

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins - Terrains de Sports - Espaces Verts
13, Rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)
Tél. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

L'ORME

Café - Restaurant - Vins
A. LEBRET

15, avenue du Palais - SAINT-CLOUD
TÉL. : MOL. 43-21

ANTIQUITÉS

ANCIEN - RUSTIQUE
VENTE - ACHAT

Émile ANNET

7, Rue Dailly, SAINT-CLOUD
ÉBÉNISTERIE : 25, rue de la Paix
RÉPARATION DE MEUBLES - COPIE D'ANCIENS

LA RÉSERVE DE SAINT-CLOUD RESTAURANT

2, Bvd Jules-Peltier, SAINT-CLOUD
MOL. 26-70

AGENCE PANHARD

GARAGE DU PONT DE ST-CLOUD
C. GORJU

1, Quai Carnot - SAINT-CLOUD
Tél. : MOL. 44-62

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Cirages Cinématographiques

L.T.C.

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

LOCATION
ET LAVAGE

DE COUCHES POUR BÉBÉS

AMÉRICAIN

DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

TAILLE D'ENGRENAGES

Sté L. G. S.

43, rue du 18-Juin

Tél. : MOL. 68-87

SAINT-CLOUD

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31

10, rue Dailly, SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-74

AUTO - ÉCOLE

VAL D'OR — CITES

André AYRAL

4, rue du Pierrier — SAINT-CLOUD — VAL. 37-05

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



CHANTIER DU MARCHÉ

Ancienne Maison BESSIERES

Jean CHASSANG, Successeur

Bois — Mazout — Charbon de toute provenance

Tél. : MOL. 42-76 — 3 et 5, r. Preschez - ST-CLOUD

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

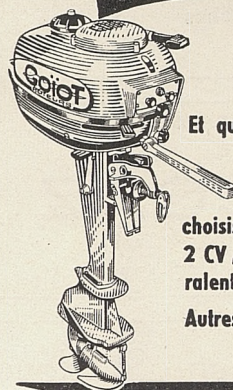
Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

SAINT-CLOUD

MOL. 45-16

**IL LEUR FAUT SI
PEU D'ESSENCE!**



Et quelle économie à l'entretien !

Pour votre barque de pêche, youyou, dériveur, choisissez le YACHTMAN extra léger 2 CV, 3 à débrayage et extrême ralenti.

Autres modèles 3,1/2. 5. 7/9 CV.



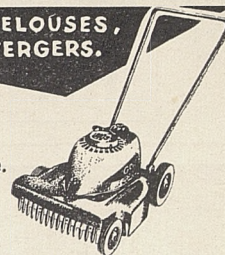
**ET POUR VOS PELOUSES,
GOLF, VERGERS.**

TONDEUSE faucheuse tous terrains, carénée en alliage léger inoxidable, munie du fameux moteur Yachtman, robustesse et endurance à toute épreuve.

**MOTEURS
GOÏOT**

32, RUE DU FRÈRE LOUIS, NANTES

SUCCURSALE STATION-SERVICE FLOTTANTE - FACE 19, QUAI CARNOT - ST-CLOUD



CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
— MARNES-LA-COQUETTE —
" **Saint-Cloud Automobiles** "
147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

SIMCA

Ets DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

Entreprises GENTILINI et Cie
TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT
— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

LOCATION SANS CHAUFFEUR
TOUS MODELES

74-76, route de la Reine — BOULOGNE — MOL. 55-94

E. DELARFEUX
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, rue Gounod
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD



Porto **ANTONAT**

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD
20, rue de Garches
SAINT-CLOUD MOL.: 65-35

VILLA HENRI IV
PENSION DE FAMILLE
DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)
43, Byd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —

• ELECTRICITE INDUSTRIELLE •
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD VAL. : 02-39
INSTALLATIONS — REPARATIONS

Eligatah Arden

M. THOMAS
Docteur en Pharmacie
Prix de thèses
Ex-assistante de Chimie biologique
7, Rue Dailly MOL. 40-17 Laureate de la Faculté

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES
41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES